

Numéro	Titre	Date	Classification	Contenu du retour
1078572	Pourquoi attendre encore?	45631	2	Pourquoi reculer encore la date d'entrée en vigueur pour cette mesure nécessaire?
1078580	Au nom des mainteneurs et installateurs	45631	1	Bonjour, Je vous confirme être favorable au report de la mise en place du décéléromètre au 1 mars 2026. Cordialement
1078585	report des arrêtés	45632	2	bonjour les cinémomètres sont très fragiles et si on les déplacent trop souvent ils perdent en précision ce qui pourrait être dommageable pour les véhicules contrôlés. Il vaut mieux qu'ils soient affectés a un centre seulement. Quand au report des nouvelles mesures, cela ne sera que dangereux pour la sécurité routière Plus vite les centres seront correctement équipés pour faire des contrôles efficaces, plus les motards seront en sécurité car actuellement le contrôle technique proposé n'est que du racket au vu des contrôles effectués. Aussi cher qu'une automobile alors que le contrôleur n'y passe que 10 minutes avec très peu de matériel.
1078589	CONTROLE TECHNIQUE CATEGORIE L PROPOSITIONS	45632	1	Je suis favorable à ces évolutions, le décalage de l'entrée en vigueur du dispositif de mesure de la vitesse permettra de former les contrôleurs à son utilisation en sécurité durant l'année 2025 Je suis favorable à ces évolutions, le décalage de l'entrée en vigueur du dispositif de mesure de la vitesse permettra de disposer du temps nécessaire pour tester et valider les équipements en vue d'une utilisation en toute sécurité. Je suis favorable à ces évolutions, la possibilité de partager l'équipement entre plusieurs centres permettra de diminuer les coûts d'investissement par centre au regard du nombre relativement faible de véhicules à contrôler. Je suis favorable à ces évolutions, la possibilité de partager l'équipement entre plusieurs centres permettra de conserver un maillage territorial important et ainsi des centres de contrôle à proximité des usagers.
1078592	opinion	45632	1	reporter c'est bien car actuellement les centres de contrôle technique ne sont pas en mesure de contrôler tous les véhicules. annuler c'est mieux. ce contrôle technique est inutile coûteux et impopulaire
1078593	Contrôle technique moto	45632	0	Je souhaite l'abrogation de l'obligation de contrôle technique des motos Je suis favorable à ces évolutions, la possibilité de partager l'équipement entre plusieurs centres permettra de diminuer les coûts d'investissement par centre au regard du nombre relativement faible de véhicules à
1078594	catégorie I	45632	1	contrôler.
1078595	Annulation	45632	0	Vous pouvez même annuler le CT obligatoire pour les motos dont l'implication dans les accidents pour défaut technique n'est que 0,3%, ce que tout le monde sait Vous devriez plutôt contrôler les scooters à usage professionnels (ex: uber eats) qui sont dans un état souvent délabré, ce qui n'a rien à voir avec un motard. Et cesser de céder au lobbying des centres de contrôles qui sont les seuls à pousser pour le CT

1078598	Stop au racket !	45632	Toute modification autre que la suppression pure et simple de ce racket organisé sera inutile. Les chiffres le démontrent sans ambiguïté : le parc moto est bien entretenu et l'accidentologie dûe à l'état de la moto est 0 infime ! Stop au racket et au lobby des centres de contrôle !!
1078599	Commentaire concernant le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 23 octobre 2023 relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur	45632	Je suis favorable à ces évolutions, le décalage de l'entrée en vigueur du dispositif de mesure de la vitesse permettra de diminuer la charge d'investissement sur 2025 pour nous professionnels du contrôle technique. Le décalage de l'entrée en vigueur du dispositif de mesure de la vitesse permettra de former les contrôleurs à son utilisation en sécurité durant l'année 2025. Le décalage de l'entrée en vigueur du dispositif de mesure de la vitesse permettra aux contrôleurs de se concentrer sur 1 l'intégration de la mesure du niveau sonore sur 2025.
1078603	Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 23 octobre 2023 relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur	45632	Je suis favorable à ces évolutions, le décalage de l'entrée en vigueur du dispositif de mesure de la vitesse permettra de diminuer la charge 1 d'investissement sur 2025
1078604	commentaires sur modification de l'arrêté du 23 octobre 2023 relatif au CT 2&3RM	45632	Bonsoir , je trouve un peu cavalier qu'après + de 10 ans de lobbying des acteurs du CT auprès des institutions Européennes pour que la France abandonne son plein droit, du reste justifié pleinement par le gouvernement Français, de proposer des alternatives à ce CT, ces mêmes acteurs du CT souhaitent s'organiser en pseudo 'GAEC' pour mutualiser des moyens de contrôles et mesures non prévus depuis 10 ans, non budgétisés.... Je m'oppose donc à cette modification également parce qu'en réalité le client de ces centres n'aura aucune garantie de conformité d'un équipement transbahuté, non étalonné sur place compte tenu des diversités des installations. Le client sera également lésé car jamais il ne lui sera proposé de vérifier la conformité de l'équipement qui éprouve son engin. Les dispositions de transferts des équipements, les plannings, pénaliseront également les disponibilités, et donc les délais du client. tout de même, et avec grand respect, plus de dix ans de discussion sur ce sujet ou les 'experts' du CT se sont écharpés pour qu'au final il soit proposé un décret qui est un copier-coller du CT automobile avec des points de contrôles MAJEURS inappropriés/ c'est honteux. Que ces acteurs du CT prennent pleinement la responsabilité de ce travail baclé. (point 7.1.1a.7 du décret d'application 'ceinture de sécurité, ancrage ou attache manquant, non monté ou gravement endommagé) DEF AUT MAJEUR ; 4.6 et 4.6.1 feux de marche arrière (inexistant sur une moto) : dispositif défaillant = défaut mineur et le décret est truffé d'exemples qui 6 démontrent un CT inadaptés à la typologie du véhicule

décalage date 1078605 Céleromètre	45632	Je suis favorable à ces évolutions, le décalage de l'entrée en vigueur du dispositif de mesure de la vitesse permettra de former les contrôleurs à son utilisation en sécurité durant l'année 2025.
commentaires sur modification de l'arrêté du 23 octobre 2023 1078606 relatif au CT 2&3RM	45632	<p>Bonsoir , je trouve un peu cavalier qu'après + de 10 ans de lobbying des acteurs du CT auprès des institutions Européennes pour que la France abandonne son plein droit, du reste justifié pleinement par le gouvernement Français, de proposer des alternatives à ce CT, ces mêmes acteurs du CT souhaitent s'organiser en pseudo 'GAEC' pour mutualiser des moyens de contrôles et mesures non prévus depuis 10 ans, non budgétisés.... Je m'oppose donc à cette modification également parce qu'en réalité le client de ces centres n'aura aucune garantie de conformité d'un équipement transbahuté, non étalonné sur place compte tenu des diversités des installations. Le client sera également lésé car jamais il ne lui sera proposé de vérifier la conformité de l'équipement qui éprouve son engin. Les dispositions de transferts des équipements, les plannings, pénaliseront également les disponibilités, et donc les délais du client. tout de même, et avec grand respect, plus de dix ans de discussion sur ce sujet ou les 'experts' du CT se sont 'écharpés' pour qu'au final il soit proposé un décret qui est un copier-coller du CT automobile avec des points de contrôles MAJEURS inappropriés/ c'est honteux. Que ces acteurs du CT prennent pleinement la responsabilité de ce travail ' bien peu respectueux de l'enjeu pour lequel il est créé' . Au point 7.1.1a.7 du décret d'application 'ceinture de sécurité, ancrage ou attache manquant, non monté ou gravement endommagé) DEF AUT MAJEUR ; Au point 4.6 et 4.6.1 feux de marche arrière (inexistant sur une moto) : dispositif défaillant = défaut mineur et le décret cumule les exemples qui démontrent un CT inadapté à la typologie du véhicule . Bien cordialement</p> <p>Bonjour, Pour nos élus et technocrates qui se réfugient derrière l'union Européenne, ce projet est une occasion pour annuler purement et simplement ce CT inutile qui a eu pour unique effet (pour moi et la grande majorité de mes proches en 2RM) de nous transformer en délinquants. La seule justification d'un CT moto pourrait se concevoir lors des</p>
1078607 CT 2 roues	45632	0 transactions. Cordialement Le plus simple serait de supprimer purement et simplement le CT pour cette catégorie, et d'effectuer des contrôles routiers, tels qu'ils se
1078608 Abrogation du CT	45632	0 pratiquaient jusque là, par les forces de l'ordre. Le plus simple est de modifier l'arrêté du 23 octobre 2023 en excluant
1078609 Ma contribution	45632	0 tous les 2 Roues Motorisées.

1078611 Appel au boycott	45632	<p>... que les... je... boycott du contrôle technique des deux-roues motorisés (CT2RM), malgré l'entrée en vigueur de cette mesure. Bien que cette bataille soit longue, le combat n'est pas terminé. Nous restons fermes dans notre position et plus que jamais déterminés à défendre les intérêts des motards. Un boycott qui porte ses fruits : les chiffres parlent Contrairement à ce que prétendent certains détracteurs du mouvement, le boycott fonctionne. Moins de 500 000 motos se sont présentées au contrôle technique jusqu'ici, alors que le parc de deux-roues motorisés aurait dû inclure près de 2,3 millions de véhicules, selon la réglementation. C'est donc près de 80 % de motards qui ne sont pas passés par la case CT2RM. Bien que le contrôle technique soit désormais obligatoire, une majorité de motards refuse de se soumettre à cette obligation. Cette résistance montre que l'opposition à cette mesure est bien plus large qu'on ne le croit. Ces chiffres témoignent d'un désintérêt massif et d'un refus de cette réglementation. Pourquoi maintenir le boycott ? Le principal objectif du boycott est d'affecter la rentabilité des centres de contrôle technique. Ces derniers ont déjà (un peu) investi -une béquille d'atelier- et surtout en aménageant des espaces et en 'formant' leur personnel. Toutefois, ils fonctionnent sur un agrément provisoire qui expire l'année prochaine. Et les contraintes doivent encore se sévérer l'année prochaine. Bref, si la majorité des motards continue de ne pas se soumettre à cette obligation, la rentabilité des centres qui font le CT2RM sera grandement diminuée. Ces centres auront du mal à rentabiliser leurs investissements si les véhicules concernés ne passent pas le contrôle. En continuant le boycott, nous vous envoyons un message clair : si les centres de contrôle ne veulent pas voir leur investissement devenir obsolète, il faudra remettre 0 en cause les exigences excessives du contrôle technique et opter pour des</p>
1078613 CT pourquoi ?	45632	<p>Il serait déjà bien plus simple et normal, de ne faire ce contrôle qu'en cas de vente, puisque il paraît impossible d'arrêter les enseignes dans leur marche vers le profit. Arranger les centres qui se rendent compte de l'inutilité de ce contrôle parce qu'il coûte de l'argent à mettre en oeuvre... 0 le beurre et l'argent du beurre.</p>
1078614 Ct 2 roues	45632	<p>Mesure absurde quand on constate le taux de défaillance et de contre visite des motosannoncée bien avant la mise en place du CT. Les motards sont des passionnés amoureux de leur machines et de ce fait , entretiennent parfaitement leur monture ! C'est pas une nouveauté.... Certains sont un peu fufou mais je ne connais perssone qui roulerais avec une machine qui ne soit pas en état ! Par contre l'état des infrastructures laissées en état de casi abandon est responsable de trops d'accidents ! Il est évident par exemple que le redimensionnement des plaques (17x13 cm il y a quelques années) vers la nouvelle taille 21x13 cm permet d'éviter un accident..... c'est pour cela que c'est le premier point 0 de contrôle !!! On nous prend vraiment pour des couillons !</p>
1078616 Contrôle technique	45632	<p>Ça ne sert plus à rien puisque nous n'avons plus de gouvernement !!! Néanmoins je reste sur mes convictions : c'est juste pour faire du fric et 0 pas pour la sécurité.. à bon entendeur...</p>

		Madame Monsieur, C est la grande inconnue sur la mise ne place de ce ct je pense qu il y a bien d'autres chantiers pour relever la France !!! Ce sui vous intetesse c est faire rentrer une taxe supplémentaire donc vous avez trouvé la source avec les 2roues...je suis motards depuis de nombreuses années mes motos passent à la révision tous les ans. Je trouve cela inadmissible de devoir passer un CT par des contrôleurs inexpérimenté aux motos.. Pour ma part un contrôle tous les 5 ans ou à la vente aurait largement suffit. Derrière votre plan d'action il y a une idée de mettre au rébus les vieilles motos jugées trop dangereuses et polluantes pour l achat de nouvelles. Qui sort gagnant de cette loi. L état pour les taxes les assurances afin d etre couvert que le véhicule 2 roues soient conformes et banques pour engendrer de nouvelles depenses soit pour l acquisotion d une noivelle moto ou bien poir les réparations et les industriels pour vendre vendre et vendre. Économie de rime pas avec l écologie. Un	
1078618	Consultation sur la ct2rm Pour un CT obligatoire en	45632	0 citoyen supplémentaire en colère.
1078619	cas de vente	45632	Je suis favorable à un CT en cas de vente d'un deux roues pour valider la 0 sécurité et le respect des normes environnementales
1078620	favorable Diminuer la charge d'investissement sur	45632	Je suis favorable à ces évolutions, le décalage de l'entrée en vigueur du dispositif de mesure de la vitesse permettra aux contrôleurs de se 1 concentrer sur l'intégrer de la mesure du niveau sonore sur 2025
1078621	l'année 2025	45632	Je suis favorable à ces évolutions, le décalage de l'entrée en vigueur du dispositif de mesure de la vitesse permettra de diminuer la charge 1 d'investissement sur 2025
1078622	Contrôle technique motos	45632	Bonjour,comme certains pays Européens, il aurait été judicieux et intelligent,de n.imposer ce contrôle qu.en cas de revente de la moto,nous sommes nombreux à le penser,au vu de certains contrôleurs qui font simplement le tour du 2 roues avec une lampe de poche! C,est scandaleux.Chaque motard contrôle sa machine,et un bon motard est bien conscient des risques de ne pas l.entretenir.il est vraiment temps 0 d,arrêter de se coucher,devant certaines décisions de l.Europe..cqfd
1078624	Report de la date d'arrêté	45632	Il suffit simplement d'abroger purement et simplement le décret 0 d'application du CT pour tous les deux roues motorisés.
1078625	celerometre Stop au Contrôle	45632	Je suis favorable à ces évolutions, le décalage de l'entrée en vigueur du dispositif de mesure de la vitesse permettra de diminuer la charge 1 d'investissement sur 2025.
1078626	technique des 2 RM	45632	Stoppez cette escroquerie organisée par X et son complice : l'état français 0 !!

Participation à la consultation Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 23 octobre 2023 relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à	1078627	45632	<p>Je suis favorable à ces évolutions, la possibilité de partager l'équipement entre plusieurs centres permettra de diminuer les coûts d'investissement par centre au regard du nombre relativement faible de véhicules à contrôler. De plus, cela permettra d'approfondir les études sur l'utilité de cet appareil. En effet, actuellement, il ne permet pas de contrôler l'intégralité des véhicules bridé (exemple voiturette). De plus un 1 approfondissement sur l'utilité de cet appareil est nécessaire.</p>
1078628 avis sur le celerometre	1078628	45632	<p>au regard du nombre de 2 rues de moins de 50 cm3, puisque c'est de cela qu'il s'agit, l'investissement est disproportionné, en effet nous allons investir aux alentours de 6000 euro un appareil qui pour ma part par exemple je ne vais utiliser que 2 fois par mois donc deux véhicules, ce qui représente en gros une centaine d'euro, je vous laisse le soin de faire le 0 calcul pour l'amortissement.</p>
Contrôle technique des deux et trois roues motorisés	1078630	45632	<p>Il est démontré , prouvé que ce contrôle technique ne sert qu'à faire perdre encore un peu plus de pouvoir d'achat à une grosse partie de la population pour enrichir certains. Cela n'a aucune incidence sur la sécurité et la pollution, X en a fait mainte fois la démonstration et a proposé des solutions Il est vraiment temps que le futur gouvernement annule cette gabegie. Cela, ajouté à toutes les injustices va favoriser des 0 débordements. Faut-t-il les souhaiter ???</p>
Abrogez le contrôle technique	1078631	45632	<p>Plutôt que de poursuivre ce projet de contrôle technique qui n'améliorera ni la sécurité des motards ni ne réduira les pollutions de l'air ou sonore, les proposant devraient plutôt s'inspirer du Portugal dont le Parlement a voté contre le contrôle technique obligatoire pour les motos, qui devait 0 être introduit à partir du 1er janvier 2025.</p>
1078633 Proposition scandaleuse	1078633	45632	<p>Derrière cette proposition ubuesque on ne peut que discerner le refus des professionnels du secteur de consentir à des investissements, preuve que ce contrôle n'est perçu que comme un marché sans aucun lien avec la 0 sécurité.</p>

<p>MODIFICATION DE L ARRETE DU 23 /10/2023 1078634 CELEROMETRE</p>	<p>45632</p>	<p>Je suis favorable à ces évolutions, le décalage de l'entrée en vigueur du dispositif de mesure de la vitesse permettra de diminuer la charge d'investissement sur 2025. Je suis favorable à ces évolutions, le décalage de l'entrée en vigueur du dispositif de mesure de la vitesse permettra aux contrôleurs de se concentrer sur l'intégrer de la mesure du niveau sonore sur 2025. Je suis favorable à ces évolutions, le décalage de l'entrée en vigueur du dispositif de mesure de la vitesse permettra aux centres de lisser l'investissement et favorisera le maillage territorial. Je suis favorable à ces évolutions, le décalage de l'entrée en vigueur du dispositif de mesure de la vitesse permettra de s'assurer que les équipements seront disponibles à la date de mise en application. Je suis favorable à ces évolutions, le décalage de l'entrée en vigueur du dispositif de mesure de la vitesse permettra de disposer du temps nécessaire pour tester et valider les équipements en vue d'une utilisation en toute sécurité. Je suis favorable à ces évolutions, la possibilité de partager l'équipement entre plusieurs centres permettra de diminuer les coûts d'investissement par centre au regard du nombre relativement faible de véhicules à contrôler. Je suis favorable à ces évolutions, la possibilité de partager l'équipement entre plusieurs centres permettra de conserver un maillage territorial important et ainsi des centres de contrôle à proximité des usagers.</p>
--	--------------	--

<p>1078635 CONTROLE TECHNIQUE</p>	<p>45632</p>	<p>Bonjour, Le cout de ce contrôle semble progresser beaucoup plus vite que l'inflation, je rappelle qu'il devait être inférieur à 50 % , on parle maintenant de 120 à 130 % Il est temps de supprimer ce contrôle pour les motos qui sont parfaitement entretenues par leurs propriétaires soucieux de leur sécurité ! Une grande majorité des accidents impliquant une moto est due à l'inattention , et cela va empirer avec tous ces écrans qui captent l'attention, et au non respect des règles de la part des automobilistes ! Le débridage des cyclos est effectivement un problème, encore qu'il est préférable de rouler sur les nationales et petites routes à 80 plutôt qu'à 45 avec les voitures et camions qui s'impatientent derrière et sont prêt à doubler sans respecter la sécurité du cyclo ! Occupez vous de l'état des routes qui est déplorable, j'assure l'entretien de ma moto ! Je suis motard ET automobiliste fort de plus de deux millions de km d'expérience sur toutes routes et autoroute (ZERO accident)</p>
-----------------------------------	--------------	---

<p>Ct inadapté et incohérent avec les 1078638 chiffres .</p>	<p>45632</p>	<p>Le Ct tel qu'il est ne peut être pris autrement qu'un autre affrond et une taxe supplémentaire. Les motards entretiennent leur moto . Peut être que le sujet doit être creusé concernant les 50cm3 et les scooters mais ça ce n'est que mon avis Solidarité motarde</p>
--	--------------	--

<p>Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 23 octobre 1078644 2023</p>	<p>45632</p>	<p>Pourquoi regrouper dans une même catégorie des véhicules aussi différents que les cyclomoteurs, les motos, les scooters et les quadricycles ? Ils n'ont pas les mêmes puissances, les mêmes vitesses, et nécessitent des permis différents pour être utilisés... Les cyclomoteurs et scooters sont en grande partie débridés, ce qui n'est pas souvent le cas des motos, et encore moins des quadricycles... Les motos sont bien mieux entretenues par leurs propriétaires que les scooters, cyclomoteurs, et quadricycles... Réfléchissez à différencier ces types de véhicules, et à leur appliquer des traitements différents... Reculer les contrôles de vitesse pour les cyclomoteurs et scooters me semble une grossière erreur, sur le plan de la sécurité de ces engins. Mutualiser les moyens, pourquoi pas... Concernant les contrôles de bruit, les échappements sont trop faciles à remplacer pour penser que cela résoudrait les problèmes. Et pourquoi ne pas mettre des contrôles de bruit pour les voitures, qui sont de plus en plus trafiquées sans pour autant être que cela soit vérifié sur leur contrôle technique ? Bref, ne discriminez pas les motards... et normalisez les tarifs de contrôle si vous tenez vraiment à imposer ce CT. Pour le moment c'est du racket au vu du contrôle effectué et du temps passé. Regardez les premiers résultats en toute bonne foi ! Merci de nous</p> <p>0 donner un peu la parole. Et merci surtout d'en tenir compte.</p>
<p>CONSULTATION 1078645 CELEROMETRE</p>	<p>45632</p>	<p>Je suis favorable à ces évolutions, le décalage de l'entrée en vigueur du dispositif de mesure de la vitesse permettra de diminuer la charge</p> <p>1 d'investissement sur 2025</p>
<p>1078647 Céléromètre</p>	<p>45632</p>	<p>Je suis favorable à repousser la date de mise en place du céléromètre afin d'avoir un investissement moins important et donc de lisser les échéances. La catégorie L1 ne représente pas la majorité de nos contrôles et donc je suis bien plus favorable à ce que nous puissions avoir un céléromètre pour plusieurs centres de contrôle appartenant à un seul</p> <p>1 gérant ou président.</p>
<p>1078648 Céléromètre</p>	<p>45632</p>	<p>Je suis favorable à repousser la date de mise en place du céléromètre afin d'avoir un investissement moins important et donc de lisser les échéances. La catégorie L1 ne représente pas la majorité de nos contrôles et donc je suis bien plus favorable à ce que nous puissions avoir un céléromètre pour plusieurs centres de contrôle appartenant à un seul</p> <p>1 gérant ou président.</p>
<p>1078649 Contrôle technique moto</p>	<p>45633</p>	<p>Je n'irai jamais faire contrôler mes motos ! Regardez l'état de vos routes !</p> <p>0 C'est du racket, C'est la mafia X !</p>

1078650	Prison pour pauvres	45633	<p>Ct + ZFE, c'est fini pour moi les démarches administratives. Paysan, c'est assuré que je vais me marginaliser un peu plus! en attendant ça n'empêche pas les moto de cross de tourner dans les champs et bousiller les cultures. Là les force de l'ordre de bougent pas face aux délinquants! Encore une fois des gens qui n'y connaissent rien à beaucoup de choses on voté un loi d'argent desservant sont peuple. Voté aveuglement contre les chiffres des scientifiques! Sous pression je commence à bouillonner de me voir privé de liberté alors qu'à la tête des directions global règne l'impunité et le manque de discernement. Cher décideur mais pas payeur, il y'a 200 ans à eu lieu un révolution! c'était pas cool pour vous! vivement 0 :)</p>
1078651	Suppression du CT	45633	<p>Bonjour, A croire que la résistance des motards à présenter leurs 2RM au CT commence à peser sur les centres. Entre autre X que l'on écoute tout comme quelques associations Parisiennes anti-tout ce qui roule avec un moteur. Prenons exemple sur la Belgique, le Portugal, deux Pays de l'UE qui n'ont pas accepté le CT. Pour la vente d'un 2RM, oui, pour le reste inutile. Personnellement aucune de mes motos n'ait passé au CT et elles 0 n'y passeront pas. Le boycott n'est pas terminé.</p>
1078652	Abrogation de la loi	45633	<p>Le contrôle technique des deux roues s'avère être inutile. Bon nombre de contrôles se font sans défaut malgré des contrôleurs zélés qui souhaitent voir perdurer cette manne financière. Nous constatons que des contrôles principalement visuels sans compétence technique sont réalisés au même prix que les contrôle voiture. L'état n'a pas souhaité réguler la tarification ce qui entraine des abus. Quant au contrôle des véhicules quatre roues sans permis, beaucoup de personnes souffrant de handicap se retrouvent à pied suite à ce contrôle, faute de moyen pour financer les réparations imposées. Ces voitures sont mal conçues et vieillissent très mal, cela, associé à des contrôleurs zélés qui se trouvent en présence de personnes faibles permettent de gonfler les chiffres. Le meilleur contrôle serait d'imposer une révision obligatoire annuelle chez un professionnel 0 compétant.</p>
1078653	Abrogation du CT MOTO	45633	<p>Il serait préférable d'abroger le CT moto. En plus d'être inutile il fait la part 0 belle à certains centre de contrôle de pratiquer des prix indécents.</p>
1078655	Modalité de prise en charge des véhicules astreints à ce contrôle	45633	<p>Les modalités de prise en charge de ces contrôles doivent impérativement être définies dans ce projet d'arrêté sous peine de rendre impossible pour l'utilisateur la réalisation de ce contrôle du fait des contraintes que les centres de contrôles qui ne possède pas ce matériel et qui utilisent le matériel 'mutualisé' d'un autre centre de contrôle, vont faire peser sur 3 l'utilisateur !</p>
1078656	Modalité de prise en charge des véhicules astreints à ce contrôle	45633	<p>Les modalités de prise en charge de ces contrôles doivent impérativement être définies dans ce projet d'arrêté sous peine de rendre impossible pour l'utilisateur la réalisation de ce contrôle du fait des contraintes que les centres de contrôles qui ne possède pas ce matériel et qui utilisent le matériel 'mutualisé' d'un autre centre de contrôle, vont faire peser sur 3 l'utilisateur !</p>

1078658	consultation catégorie L	45633	<p>Je suis favorable à ces évolutions, le décalage de l'entrée en vigueur du dispositif de mesure de la vitesse permettra de disposer du temps nécessaire pour tester et valider les équipements en vue d'une utilisation en toute sécurité. Je suis favorable à ces évolutions, le décalage de l'entrée en vigueur du dispositif de mesure de la vitesse permettra de réaliser les adaptations nécessaires pour une installation optimisée dans le centre de contrôle. en outre, comme pour le permis A2 et A, une catégorie pourrait être créée permettant à un conducteur plus expérimenté moyennant une formation supplémentaire d'utiliser un véhicule catégorie L1 sans bridage tout en excluant toute modification notable (ex: augmentation de cylindrée moteur)</p> <p>Bonjour, le CT actuel n'est pas pertinent et il serait souhaitable de le faire uniquement en cas de vente du véhicule comme cela se fait dans d'autres pays européens. Quand un contrôleur n'a pas de permis moto ni les connaissances du 2 roues comment dire qu'il est apte à contrôler un véhicule sur lequel nous motards nous roulons des milliers de km? Non au CT dans l'état actuel.</p>
1078660	CT 2 roues	45633	<p>Bonjour, Ma moto est saine, elle est en règle, entretenue et régulièrement (tous les ans) chez mon mécanicien pour la visite. Je n'ai pas besoin qu'un incompetent et un ignare fasse des contrôles. L'état de ma moto c'est mon assurance vie. Ce contrôle bidon est tout simplement du vol organisé par l'état pour engraisser les centres. Je me souviendrai de qui a mis ça en place au moment de voter.</p>
1078661	Ma moto est saine	45633	<p>En fait ces nouvelles dispositions n'ont pour but que de repousser les dates pour plus de délai et donner la possibilité aux centres de se mettre aux normes en s'équipant, et même de mutualiser les équipements, tout en n'ayant besoin que d'avoir un document attestant de leur engagement mutuel dans chacun de leur centre. Et pendant ce temps, les naïfs motards mutualisés croient qu'ils tiennent là une victoire ! La cause est perdue d'avance avec de tels moutons. Vous avez bien raison de faire ce que bon vous semble : vous avez la loi et les clés du pouvoir pour faire ce que vous voulez avec en face de vous des ignares qui s'agitent en faisant du bruit puis retournent devant leur télé s'abrutir à grand coups de désinformation. Et s'ils s'aperçoivent sur l'écran, vont jusqu'à l'ubris de croire à la victoire. Quelle victoire ? Pas la leur, on est bien d'accord.</p>
1078662	Enfumage quand tu nous tiens !	45633	

1078666	Consultation publique céléromètre	45633	Je suis favorable à ces évolutions, la possibilité de partager l'équipement entre plusieurs centres permettra de diminuer les coûts d'investissement par centre au regard du nombre relativement faible de véhicules à contrôler. Je suis favorable à ces évolutions, la désignation d'un centre responsable de la maintenance et de l'étalonnage du matériel permettra de garantir le respect des dispositions légales. Je suis favorable à ces évolutions, la possibilité de partager l'équipement entre plusieurs centres permettra de conserver un maillage territorial important et ainsi des 1 centres de contrôle à proximité des usagers.
1078667	Consultation publique céléromètre	45633	Je suis favorable à ces évolutions, la possibilité de partager l'équipement entre plusieurs centres permettra de diminuer les coûts d'investissement par centre au regard du nombre relativement faible de véhicules à contrôler. Je suis favorable à ces évolutions, la désignation d'un centre responsable de la maintenance et de l'étalonnage du matériel permettra de garantir le respect des dispositions légales. Je suis favorable à ces évolutions, la possibilité de partager l'équipement entre plusieurs centres permettra de conserver un maillage territorial important et ainsi des 1 centres de contrôle à proximité des usagers.
1078668	STOP CT 2/3RM	45633	Plutôt que de poursuivre ce projet de contrôle technique qui n'améliorera ni la sécurité des motards ni ne réduira les pollutions de l'air ou sonore, les proposant devraient plutôt s'inspirer du Portugal dont le Parlement a voté contre le contrôle technique obligatoire pour les motos, qui devait 0 être introduit à partir du 1er janvier 2025.
1078670	NON au CT moto !	45633	Depuis son instauration à compter du 15/04/2024 le Contrôle Technique catégorie L a prouvé que les motos sont en bon état ! Le CT de ma moto n'améliorera pas ma sécurité. Celle-ci est révisée régulièrement par un professionnel, les factures sont la preuve de son très bon état. En revanche, l'état déplorable des routes, des infrastructures dangereuses comme les ralentisseurs hors normes et les comportements dangereux de certains usagers de la route mettent ma vie en danger au quotidien. Annoncé à 50% par l'ancien ministre des transports, il est aujourd'hui facturé en moyenne plus de 70 % par des Centres de CT comme Dekra qui ne cherchent que leur profit. Ce nouveau décret va donc leur permettre de patienter pendant le boycott recommandé par X. Si ce décret est adopté ce sera la preuve que l'Etat se rend complice des escrocs qui fraudent à l'épreuve du permis de conduire, qui mentent sur les statistiques d'accidents pour instaurer une nouvelle taxe ! Le parlement Portugais à dit NON au CT des motos, pourquoi pas la France ? Je 0 boycotte le CT2RM et je ne roulerai plus à moto tant qu'il sera maintenu !
1078672	Non au Contrôle technique pour les motos	45633	Ma moto c'est ma vie. Si elle est en mauvais état, je risque ma vie. J'aime la vie, donc j'entretien ma moto. Je change ses pneus avant qu'il ne soient 0 complètement usés, malgré le cout de ceux-ci.

		Déjà les 'vrais motards' dont je fais partis vérifient l'état de leur véhicule Freins Pneus Niveaux des liquides et. et pour ma part avant chaque sortie Le moindre bruit suspect mets une alerte et les mécanos spécialisés sont là pour intervenir Questions de sécurité et de survie Payé une personne pour qu'elle fasse la même chose n'a aucun sens à part enrichir les centres de contrôle Il y a vraiment mensonge notamment niveau tarifs de la part du gouvernement ce qui prouve bien juste le côté commercial de la chose et rien d'autres L'annulation tout simplement de cette mesure est plus que souhaitable Au vu de la non présentation des véhicules, il est
Suppression plutôt que modification du contrôle		
1078674 technique 2-3 roues	45633	0 inutile que les centres investissent pour rien en plus Je suis pour le report de la mise en place du célerometre ainsi que pour le prêt entre centre du matériel, c'est une très bonne idée car ça représente
1078675 modification arrêté	45633	1 très peu de véhicule. Pas besoin de matériel pour le contrôle technique moto... C'est inutile ! Les motards le boycottent ! Et la France a d'autres priorités... Sincères
1078677 Matériels nécessaires	45633	0 salutations
		Je ne trouve pas le CT moto adapté.. Nous prenons régulièrement soin de nos motos. Avant d'être un moyen de déplacement c'est une passion. Il va encore s'agir d'une dépense financière.. et nous en avons une très mauvaise vision de cette mise en place.. on peut mettre un conducteur sur la pire moto, s'il reste prudent, qu'il a conscience des risques de la route etc le danger sera toujours moins élevé qu'un conducteur inconscient et irresponsable sur une moto neuve en règle.. Et c'est valable pour tous les conducteurs.. à moto nous sommes déjà soumis à assez de contraintes sur la route avec les autres usagers et l'état des routes, pourquoi mettre ça en place alors qu'il y a je pense des priorités beaucoup plus importantes.. Augmenter la sensibilisation routière à moto serait par exemple plus adapté. J'ai fait une journée trajectoire avec la police municipale et c'est le genre de journée que tout motard devrait faire
1078678 CT	45633	0 régulièrement par exemple ! AU VU DU VOLUME QUE PEUVENT FAIRE CERTAINS CENTRES IL SERAIT INTERESSANT DE POUVOIR DÉPLACER NOTRE APPAREIL DANS LES
VÉHICULES CATÉGORIE		
1078683 CL	45634	7 CENTRES Le contrôle technique des deux roues n'est que du racket, nos motos sont entretenues, on n'a pas attendu un CT pour suivre l'entretien de nos véhicules. Tout motard qui se respecte sait qu'il est dangereux de circuler
1078688 Inutilité	45634	0 avec une moto mal entretenue !!

<p>Participation à la consultation - modification de l'article 5</p> <p>1078696 nécessaire</p> <p>45634</p>	<p>L'article 5 permet à la personne présentant le contrôle technique pour aider le contrôleur " manipuler". C'est du travail dissimulé dans le sens où le contrôleur est rémunéré par et pas a personne présentant le véhicule alors que le centre technqe en tire un profit. 'La personne présentant le véhicule est autorisée à pénétrer dans la zone de contrôle à l'invitation du contrôleur pour aider celui-ci à manipuler le véhicule dans le respect des consignes de sécurité de l'installation de contrôle et des instructions données par le contrôleur en cours de contrôle. Ces consignes sont affichées à l'accueil du public et à l'entrée de la zone de contrôle. Cette</p> <p>0 autorisation n'est pas applicable pour les catégories L1e, L2e et L6e.'</p> <p>Dispositif n'ayant aucun intérêt puisque l'état d'une moto n'est responsable que de 0,3 % des accidents Occupez vous des routes, nous</p> <p>0 nous occupons de nos motos !</p>
<p>Pompe à fric</p> <p>1078698</p> <p>45634</p>	<p>0 nous occupons de nos motos !</p>
<p>Contre le projet d'arrêté modifiant la date d'entrée en vigueur du</p> <p>1078715 contrôle de la vitesse</p> <p>45635</p>	<p>La date est arrêté et ne doit pas être modifié afin de ne pas décrédibiliser</p> <p>2 le contrôle technique L. Il faut respecter le calendrier initial.</p>
<p>Participation à la consultation publique sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 23 octobre 2023 relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et</p> <p>1078716 quadricycles à moteur</p> <p>45635</p>	<p>Je suis favorable à ces évolutions, le décalage de l'entrée en vigueur du dispositif de mesure de la vitesse permettra de diminuer la charge</p> <p>1 d'investissement sur 2025 .</p>
<p>Participation à la consultation publique sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 23 octobre 2023 relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et</p> <p>1078717 quadricycles à moteur</p> <p>45635</p>	<p>Je suis favorable à ces évolutions, le décalage de l'entrée en vigueur du dispositif de mesure de la vitesse permettra de diminuer la charge</p> <p>1 d'investissement sur 2025 .</p>

Consultation publique
sur le projet d'arrêté
modifiant l'arrêté du 23
octobre 2023 relatifs au
contrôle technique de la
1078721 catégorie L

45635

Madame, Monsieur, Je souhaite partager mes réflexions concernant le projet d'arrêté en question, qui prévoit un éventuel report de la mise en place d'un matériel supplémentaire pour le contrôle technique des véhicules de catégorie L. Tout d'abord, ce projet soulève, selon moi, une problématique plus profonde : celle de la viabilité économique des centres de contrôle technique en France. Si la mutualisation d'un appareil de contrôle est envisagée, cela traduit un manque de rentabilité préoccupant pour ces structures. (comme il l'est déjà le cas pour la catégorie VL) Pour garantir un contrôle technique de qualité, il est impératif de maintenir des exigences strictes pour les centres souhaitant intervenir sur la catégorie L. Ceux-ci devraient obligatoirement disposer d'une table de levage et de l'ensemble des équipements nécessaires pour réaliser des contrôles rigoureux et conformes aux normes de sécurité. Je suis donc opposé à ce projet d'arrêté, car il va à l'encontre d'une amélioration de la qualité des contrôles et risque de renforcer des pratiques de moindre coût au détriment de la sécurité routière. Enfin, je souhaite souligner une autre problématique structurelle du secteur : la surabondance de centres de contrôle technique dans certains territoires. Cette saturation engendre une concurrence exacerbée, tirant les prix vers le bas et compromettant la qualité des prestations. À mon sens, une réglementation limitant le nombre de centres dans des zones suréquipées, ainsi que la mise en place d'un tarif minimum national permettant de couvrir les frais de fonctionnement, serait des mesures plus judicieuses pour garantir la pérennité et la qualité de notre métier. Je vous remercie de l'attention portée à ces remarques.

Contrôle technique ou
blague en bande
1078722 organisée.

45635

Comment expliquer alors qu'un contrôle technique est mis en place, et que malgré ce contrôle passé des motos se retrouvent vendues avec un cadre fendu au niveau de la colonne de direction ? Comment expliquer aussi qu'une moto sortant d'entretien soit recalée et que le contrôleur appelle le mécanicien pour avoir des explications concernant des disques flottants ? Enfin comment ne pas rire quand des plaquettes de freins sont mentionnées avec une usure prononcée alors qu'elles sont neuves du jour même... Et non ce ne sont pas des plaquettes auto... Bref un petit éventail de tout ce que nous a déjà produit le CT moto. Tout en ne participant pas à la sécurité des usagers de la route.... Ah mais oui nous avons des forces de l'ordre ? Qui hier encore on croisé quelqu'un sans feu de nuit et n'ont même pas sourciller ? La sécurité routière se gère au quotidien par de la prévention et du contrôle. Pas à coup de billet dans un centre de contrôle qui lisent une notice qu'ils ne comprennent pas

consultation arrêté 1078723 catégorie L	45635	Je ne suis pas favorable à ces évolutions, le décalage de l'entrée en vigueur du dispositif de mesure de la vitesse permettra de diminuer la charge d'investissement sur 2025. Je ne suis pas favorable à ces évolutions, le décalage de l'entrée en vigueur du dispositif de mesure de la vitesse. Je ne suis pas favorable à ces évolutions, le décalage de l'entrée en vigueur du dispositif de mesure de la vitesse. Je ne suis pas favorable à ces évolutions, la possibilité de partager l'équipement entre plusieurs centres permettra de diminuer les coûts d'investissement par centre au regard du nombre relativement faible de véhicules à contrôler. Je ne suis pas favorable à ces évolutions, la désignation d'un centre responsable de la maintenance et de l'étalonnage du matériel permettra de garantir le respect des dispositions légales. Je ne suis pas favorable à ces évolutions, la possibilité de partager l'équipement entre plusieurs centres permettra de conserver un maillage territorial important et ainsi des centres de 2 contrôle à proximité des usagers.
avis sur Contrôle technique des 2 roues 1078724 motorisées	45635	Bonjour, Je suis absolument contre le CT2RM que je trouve inutile à part pour emplir les caisses de l'Etat et de certaines sociétés (X pour ne pas les nommer entre autres). Je vais continuer de boycotter le CT2RM tel qu'il est aujourd'hui. Pour moi le seul intérêt bénéfique pourrait être de le rendre obligatoire pour les véhicules à la revente. Il n'y a que dans ce cas que je le trouve pertinent afin de rassurer l'acheteur et qu'il puisse avoir 0 un avis neutre sur l'engin qu'il achète.
1078725 Mr X	45635	Le CT, une taxe déguisé qui n'aura pas d'impact sur la sécurité routière (regardé se qui se passe dans les autres pays qui l'on mis en place, il recule 0 ou supprime le projet)
modification arrêté du 1078728 23/10/2023 contrôle L	45635	cette adaptation de l'arrêté avec un report de la mise en service du contrôle de la vitesse des véhicules L1e de moins de 50 CM3 en 2026 est nécessaire. Au vu du peu de véhicules qui s'est présentés au contrôle technique en cette première année, le report de l'investissement du 1 matériel est nécessaire pour la pérennité des centres de contrôle.
annulation pure et 1078729 simple du CT moto	45635	Je circule à moto depuis 1976 ! date de mon permis moto..... à ce jour si je suis toujours motard actif, et 'vivant', c'est que justement, je fais entretenir très régulièrement (minimum une à deux fois par an), mes motos. Nous roulons avec mon épouse à moto environ 12000 à 15000kms / an.... et nous tenons à notre vie... donc JAMAIS de trajet sans les vérifications d'usage.... pourquoi faire contrôler mon mécano moto à qui je fais entièrement confiance ?... il s'agit bien de contrôler si mon mécano a bien fait son travail, à travers ce contrôle technique d'état, puisque c'est lui qui vérifie mes motos... bref, encore une fois, c'est la preuve que l'état 0 recherche des fonds auprès des usagers et rien d'autre.

<p>Nous sommes contre le CT2RM; ce projet d'arrêté ne tient pas la</p> <p>1078731 route</p> <p>1078733 Contrôle technique</p>	<p>45635</p> <p>45635</p>	<p>Madame, Monsieur A mon sens il est attaquable sur plusieurs points 1 - un appareil qui passe d'un centre à un autre peut se dérégler en route. 2 - un appareil homologué de mesure est normalement attaché à un centre , à une adresse, à un responsable qui doit tenir à jour les registres. 3 - les listes des personnes habilitées et formées ne sont pas obligatoire dans votre projet. Alors qu'un contrôleur avec son numéro est attaché à un centre précis, et doit avoir reçu une formation spécifique à cet outil de contrôle. Encore une fois c'est de la ségrégation contre les motards. Nous</p> <p>3 BOYCOTTONS le CT2RM.</p> <p>2 Totalement Contre</p>
---	---------------------------	--

<p>1078734 Contrôle technique</p>	<p>45635</p>	<p>Madame, Monsieur A mon sens il est attaquable sur plusieurs points : 1 - un appareil qui passe d'un centre à un autre peut se dérégler en route. 2 - un appareil homologué de mesure est normalement attaché à un centre , à une adresse, à un responsable qui doit tenir à jour les registres. 3 - les listes des personnes habilitées et formées ne sont pas obligatoire dans votre projet. Alors qu'un contrôleur avec son numéro est attaché à un centre précis, et doit avoir reçu une formation spécifique à cet outil de contrôle. Encore une fois c'est de la ségrégation contre les motards. Nous BOYCOTTONS le CT2RM. Nous demandons au Gouvernement (le jour où nous en aurons un) de supprimer cette obligation qui va à l'encontre des</p> <p>3 textes Européens.</p>
-----------------------------------	--------------	---

<p>1078737 projet d'arrêté</p>	<p>45635</p>	<p>Madame, Monsieur A mon sens il est attaquable sur plusieurs points : 1 - un appareil qui passe d'un centre à un autre peut se dérégler en route. 2 - un appareil homologué de mesure est normalement attaché à un centre , à une adresse, à un responsable qui doit tenir à jour les registres. 3 - les listes des personnes habilitées et formées ne sont pas obligatoire dans votre projet. Alors qu'un contrôleur avec son numéro est attaché à un centre précis, et doit avoir reçu une formation spécifique à cet outil de contrôle. Encore une fois c'est de la ségrégation contre les motards. Nous BOYCOTTONS le CT2RM. Nous demandons au Gouvernement de</p> <p>3 supprimer cette obligation qui va à l'encontre des textes Européens.</p>
--------------------------------	--------------	--

<p>1078744 Impôt masqué</p> <p>1078748 avis X</p> <p>1078753 test du freinage</p>	<p>45635</p> <p>45635</p> <p>45635</p>	<p>Ce contrôle obligatoire est d'une stupidité sans nom.rien à voir avec la sécurité. Uniquement pour s'enrichir sur notre dos via le lobbying X entre autre . ma moto est tjr bien entretenu. Je n'ai pas besoin d'un CT pour me</p> <p>0 dire ce qui ne va pas.une moto mal entretenu, vous n'allez pas bien loin.</p> <p>Bonjour, je suis favorable à la modification de l'arrêté du 23 octobre 2023 concernant le report au 1er mars 2026 de l'obligation d'installation d'un</p> <p>1 céléromètre.</p> <p>il saurait bien de test l'efficacité du freinage pour les motos comme pour</p> <p>0 les véhicules.</p>
---	--	---

1078759 Sécurité de nos jeunes	45635	<p>le contrôle de la vitesse des 50 cm3 doit permettre de faire disparaître les véhicules débridés. Cela peut sembler être une question de sécurité à la charge des pouvoirs publics qui pointent généralement le facteur vitesse comme cause majeure des accidents et qui concerne beaucoup les jeunes. Hors là, on va modifier un texte certainement à la demande des lobby, pour faciliter leur travail et leur rentabilité financière sans se préoccuper de sécurité routière ! L'achat de matériel spécifique est reporté et on nous parle quand même d'une hausse des tarifs déjà exorbitant? Le boycott du CT ne mettrait-il pas à mal un modèle économique ? Afin que le CT soit mieux accepté et réalisé, il serait préférable de le contenir aux situations de reventes. Apparemment, il est techniquement possible, même en période d'instabilité politique, de rédiger des arrêtés modificatifs. En parallèle le parlement portugais lui a rejeté tout simplement le CT, il a sûrement mis en place des mesures alternatives pour se conformer à la 0 directive européenne.</p>
1078779 Une fausse bonne idée	45635	<p>Le contrôle de vitesse s'applique aux catégories L limitée à 45km/h. Tous les propriétaires de ces véhicules n'habitent pas en ville... Dans la campagne , mon petit centre de contrôle n'ayant pas les moyens d'investir dans ce matériel aura la bonne idée de partager cette installation avec une plus grande ville à plusieurs kilomètres ... Propriétaires de plusieurs cyclomoteurs anciens (Solex, Mobylettes) je ne me vois pas faire 20, 30 ou 50 kms aller-retour pour faire contrôler mon cyclo (Idem pour les propriétaires de véhicules sans permis leur permettant de se déplacer près du domicile). Encore une idée idiote, sûrement à l'origine de Dekra qui n'en manque pas, pour récupérer plus d'argent sur le dos de ses 0 confrères après celui des usagers...</p>

<p>non au contrôle 1078791 Technique ...</p>	<p>45635</p>	<p>celui-ci n'est pas accepté par les utilisateurs de la catégorie car inepte, non adapté et surtout ne servant pas des objectifs de sécurité mais uniquement des objectifs pécuniers des grands groupes de contrôle ... Pour preuve , la décision de la communauté Européenne d'imposer le contrôle technique aux pays membres s'est basée sur 6 études ... produite par la fondation X !!! On aura beau dire que la fondation n'est pas la société si un rapport de la Fondation Xs préconisait de servir des hamburgers dans toutes les écoles Françaises ... je serais quand même amené à croire que la la société X y soit pour quelque chose !!!! De plus le faible taux de contre visite des motos montrent bien son inutilité . Enfin cette mutualisation vient en contradiction avec l'obligation de maillage du territoire obligatoire dans le texte principal : si la mutualisation est faite , Vous obligeriez des jeunes en scooter ,sortant à 18h du lycée, à faire plus de 50 KM aller pour passer son contrôle technique dans le seul centre du département qui sera équipé des appareils nécessaires et ensuite reprendre la route de nuit afin de rentrer chez eux sur des nationales ou départementales où la circulation est réellement risquée et ou ils ne s'aventurent que très rarement ...En effet ceci est la réalité dans près de 70 % du territoire français que vous préparez avec ce texte !!!! Si ce texte est adopté, non seulement vous devrez vous attendre à voir le taux d'accident augmenter mais vous serez également responsables des blessés et des morts à venir ... et en tant que motards et citoyens on ne l'oubliera pas dans les urnes ou devant la justice</p>
<p>Contrôle technique deux 1078802 roues motorisées</p>	<p>45635</p>	<p>Le contrôle technique pour les deux roues motorisés est une absurdité un motard ne roulera jamais avec une machine dégradée pas comme nos routes tellement dégradé qu'elles sont meurtrières La seule bonne réponse c'est de le supprimer ce contrôle technique moto car il ne répond absolument pas à des mesures de sécurité routière. Personne ne connaît mieux mes motos que moi-même. J'en ai une de 1978 qui roule comme à ses 1ers jours. La seule chose qui changerait avec le CT su j'y allais c'est que j'aurais un peu moins d'argent pour l'entretenir et m'acheter des équipements de sécurité. Alors, un seul mot d'ordre O BOYCOTT</p>
<p>Contre le Contrôle 1078850 Technique</p>	<p>45635</p>	<p>En tant que professionnel du contrôle technique je suis contre un Céléromètre. Ce type d'appareil ne sert à rien !!! Avec un fil et un interrupteur les cyclos se brident à l'allumage donc lors des essais 45km/h sans aucun problème. Je pense que c'est aux forces de l'ordre de s'occuper de ça. L'achat de cet appareil sera répercuter évidemment sur tout le contrôle CL vu que pour ma part j'ai réalisé moins de 10 contrôles depuis avril sur des moins de 50 cc. Ce commentaire ne fait effectivement pas partie des suggestions de réponses que vous nous avez fournies. Nous subirons évidemment encore le choix de personnes qui ne sont pas O acteurs de notre métier.</p>
<p>1078922 Céléromètre</p>	<p>45636</p>	

1078953	contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.	45636	Je suis favorable à ces évolutions, le décalage de l'entrée en vigueur du dispositif de mesure de la vitesse permettra de former les contrôleurs à son utilisation en sécurité durant l'année 2025.
1079063	contrôle technique CL	45636	Je suis favorable à ces évolutions, la possibilité de partager l'équipement entre plusieurs centres permettra de conserver un maillage territorial important et ainsi des centres de contrôle à proximité des usagers. Je suis favorable à ces évolutions, le décalage de l'entrée en vigueur du dispositif de mesure de la vitesse permettra aux contrôleurs de se concentrer sur l'intégrer de la mesure du niveau sonore sur 2025. Je suis favorable à ces évolutions, le décalage de l'entrée en vigueur du dispositif de mesure de la vitesse permettra aux centres de lisser l'investissement et favorisera le maillage territorial.
1079113	Simplification du dispositif	45636	Le contrôle technique des véhicules de catégorie L n'apportera pas de progrès notables en ce qui concerne la sécurité des utilisateurs des véhicules visés par cette catégorie. Il n'apportera pas non plus de progrès significatifs en terme de sauvegarde de l'environnement. Par ailleurs, les nombreuses difficultés techniques, économiques et sociales qu'entraîne la mise en oeuvre de ce contrôle justifient pleinement l'abrogation pure et simple de l'arrêté du 23 octobre 2023.
1079115	Simplification du dispositif	45636	Le contrôle technique des véhicules de catégorie L n'apportera pas de progrès notables en ce qui concerne la sécurité des utilisateurs des véhicules visés par cette catégorie. Il n'apportera pas non plus de progrès significatifs en terme de sauvegarde de l'environnement. Par ailleurs, les nombreuses difficultés techniques, économiques et sociales qu'entraîne la mise en oeuvre de ce contrôle justifient pleinement l'abrogation pure et simple de l'arrêté du 23 octobre 2023.
1079155	Mélange des genres	45636	Cette catégorie L rassemble tout en bric à brac. Commencez par séparer véhicules rapides de ceux limités à 45km/h, autrement pourquoi ne pas ajouter les trottinettes et vélos électriques ! Ensuite, les décrets concernant moto et side doivent être annulés car inutiles et remplacés par les propositions de X.
1079167	Report de l'achat de matériel pour les centres de CT 2RM	45636	Il est déjà prouvé, en 8 mois, que le CT n'apporte rien pour la sécurité des motards et pour environnement . Reporter l'achat de matériel ou mutualiser le matériel n'améliora pas la situation , il s'agit uniquement de faciliter la vie aux centres techniques et plus précisément au lobby du contrôle sur le dos des motards. Le contrat initial, le décret, prévoyait un calendrier avec une clause de revoyure. Le calendrier doit être respecté. C'est une question de justice sociale et de crédibilité (d'honnêteté) des représentants politiques car cela ne sauvera pas la vie des motards confrontés aux chauffard ivres, avec un téléphone ou méprisant le code de la route.

1079168	Simplification de la procédure REPORT DE LA MISE EN SERVICE DU CELEROMETRE	45636	<p>Le contrôle technique des véhicules de catégorie L n'apportera pas de progrès notables en ce qui concerne la sécurité des utilisateurs des véhicules visés par cette catégorie. Il n'apportera pas non plus de progrès significatifs en terme de sauvegarde de l'environnement. Par ailleurs, les nombreuses difficultés techniques, économiques et sociales qu'entraîne la mise en oeuvre de ce contrôle justifient pleinement l'abrogation pure et simple de l'arrêté du 23 octobre 2023.</p> <p>Je suis favorable à ces évolutions, le décalage de l'entrée en vigueur du dispositif de mesure de la vitesse permettra de diminuer la charge d'investissement sur 2025.</p>
1079228	Non au contrôle technique des 2RM	45636	<p>Bonjour, je suis défavorable au textes actuels et aux modifications proposées. Ma proposition est la suivante : l'ensemble de la mise en oeuvre de ce contrôle technique doit être reporté jusqu'à ce que la décision soit prise sur les recours juridiques en cours. La France respecte la directive européenne 2014/45/UE du 3 avril, et c'est à la cour de justice européenne de se prononcer si elle n'est pas d'accord. Les textes actuels doivent donc être modifiés, mais avec des modifications différentes de celles proposées. Sincères salutations,</p>
1079264	Sans titre	45637	<p>Bonjour, Pourquoi permettre la mutualisation de l'appareil ? On ne parle pas d'une valise gaz mais bien d'un appareil OTC LAN (ST/OTC-LAN/F7-1) qui va devoir faire remonter les informations à l'issue du contrôle. On peut considérer que beaucoup de véhicule de la catégorie L1e sont modifiés. C'est un enjeu de sécurité de routière et un message fort à envoyer au jeune d'aujourd'hui.</p>
1079275	controle technique des deux roues	45637	<p>Des centres concurrents de contrôle qui utiliseraient des moyens en communCa n existe pas en dehors des coopératives agricoles... Ce décret montre bien l'absurdité d'un CT des deux roues motorisés....et l'impossibilité de le faire avec sérieux .90 euros aujourd'hui hui pour un contrôle visuel.... ce serait combien demain avec des centres qui ne seraient plus en concurrence C 'est ABSURDEEn France on a perdu le bon sens et on subit les lobbyspour justifier 2 morts par an an niveau national ... il y a autre chose a faire</p> <p>Étant gérant d'un centre de contrôle auto et moto, je suis favorable au report de la mise en place du celerometre pour 2 raisons: la première étant l'étalement de l'investissement (le sonomètre est déjà très honoreux) et la seconde est le manque de véhicule soumis au celerometre. Il y a eu que peu de contrôle dans cette catégorie et il me</p>
1079361	Report mise en place celerometre	45637	<p>1 semble préférable d'attendre</p>

1079368	CELEROMETRE	45637	<p>A ce jour le matériel n'a pas été commandé. Personnellement le décalage m'arrange car étant ouvert depuis 2 mois cela me permet de ne pas mettre à mal ma trésorerie. Sur le point réglementaire il est vrai que très peu de véhicules L1e sont bridés mais cette catégorie représente un très faible pourcentage au vu de l'investissement à effectuer. Le souci qui se pose quand a la mesure de la vitesse sur cette catégorie c'est d'avoir des mobylettes (mbk51) ou scooters (nitro) strictement d'origine qui montent à plus de 55km/h alors que le véhicule sort de concession. Les clients vont alors être en contre-visite sans savoir comment pallier au problème et qui s'avère aussi assez délicat pour le concessionnaire. A ce jour, je pense que</p> <p>1 le décalage est une bonne chose.</p>
1079373	Pour report de l'application	45637	<p>je suis pour le report de l'application du contrôle de la vitesse avec un céléromètre d'un an. répartir les investissements sur plusieurs années est</p> <p>1 vitale pour l'entreprise et une activité que j'aime.</p>
1079384	Pour la Modificiaon	45637	<p>nous sommes pour la modification de l'arrêté du report du celeromètre , actuellement le volume de 50cm3 que l'on voit passer et très faible une mise en place plus tardive n'est pas un problème au contraire un avantage pour les petits centre comme nous qui pouvons investir le matériel petit à petit. le fait de devoir investir celeromètre et sonomètre d'un coup est un frein pour nous par manque de trésorerie. Nous devons alors abandonée</p> <p>1 le contrôle de la catégorie L</p>
1079404	inutile pour la sécurité routière	45637	<p>Vu les équipements adaptable facilement sur les véhicules de la catégorie L1 (boitier CDI, antiparasite de bridage,) les véhicules seront bridés le jour du contrôle technique pour le passage du test et seront immédiatement débridés en sortant du parking. Le cout de l'appareil et vu le faible nombre de cyclo que nous contrôlons le tarif de cette catégorie sera certainement multiplié par 4 ou 5 afin d'amortir ce matériel. Ce matériel lors d'un contrôle technique n'aura aucun impact sur la sécurité routière ainsi que sur le nombre de véhicules débridés. Il serait bon pour la sécurité routière de fournir ce matériel en plus grand nombre aux forces de l'ordre afin de réaliser des contrôles aléatoires qui auront plus</p> <p>0 d'impact si les sanctions sont décourageantes.</p>
1079494	Contrôle CT CL	45638	<p>1 Pour la mise en place du céléromètre à partir du 01 mars 2026</p>

1079495 Modification de l'arrêté	45638	<p>Bonjour, Décalage de la date d'entrée en vigueur du dispositif de contrôle de la vitesse des cyclomoteurs obligatoire voir suppression de ce dispositif de contrôle. Possibilité pour les centres de ne pas en être équipé mais de réaliser tous les autres contrôle sauf celui-ci, au même titre que le GAZ / Elec dans le VL. Permettre de déplacer le matériel c'est ingérable vu que c'est du matériel de métrologie avec étalonnage etc... Beaucoup trop d'administratif, pour trop peu d'usage. Plus important et essentiel à traiter, merci d'intégrer tous les défauts et la réglementation VL avec ces niveaux de criticité dans le L, à aujourd'hui la réglementation des défauts est totalement inadapté et dangereuse. Merci de prendre le temps de plus consulter les centres de contrôle pour faire évoluer les</p> <p>4 réglementation dans le bon sens. Cordialement</p> <p>Ce projet est de très bonne augure . En effet pour des raisons de superficie et de budget certain centre vois le contrôle de cette catégorie de véhicule comme un certain manque à gagner au dépend de la concurrence . La mutualisation d'un ou plusieurs appareil permettrai au centre ne disposant pas d'une superficie suffisante pour installer un matériel supplémentaire de pouvoir avoir accès à cette prestation supplémentaire . Un plus pour la clientèle et le chiffre d'affaire des centres ne disposant pas de la superficie supplémentaire pour réaliser cette</p> <p>7 prestation.</p>
<p>1079510 CT catégorie L</p> <p>Participation à la consultation Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 23 octobre 2023 relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à</p> <p>1079545 moteur</p>	45638	<p>Bonjour, Nous sommes plutôt favorables au report de la date d'entrée en vigueur du dispositif de contrôle de vitesse des cyclomoteurs. Mais nous sommes défavorables au partage du matériel concerné. Cordialement Un</p> <p>4 centre de contrôle</p>

arrêté du 23 octobre 2023 relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à	1079552	45638	<p>Bonjour, Imposer l'achat d'un céléromètre pour tous les centres CL et autoriser son partage favorisera les groupes multicentres au détriment des centres indépendants. Si nous voulons une législation impartiale et équitable entre les centres multisites et monosite, il faut soit imposer le célérometre pour chaque centre CL où laisser libre choix aux centres agréés CL de s'équiper ou non de ce matériel avec l'interdiction de faire les véhicules de catégorie L1-L2 aux centres non équipés ! Le texte tel qu'il est proposé va favoriser les groupes multicentres et va créer une iniquité dans la balance commerciale et donc l'amortissement du matériel CL qui défavorisera les 'petits' centres CL pourtant indispensables pour mailler tout le territoire, le cout et l'amortissement du matériel doit être 'équitable' pour toutes les structures ! Si nous en sommes rendu à repousser la mise en application du céléromètre, c'est pour une raison simple : Les utilisateurs de véhicules de type L1 - L2 n'effectuent pas leurs contrôles techniques obligatoires, le fond du problème est de trouver des solutions pour contraindre les usagers à respecter la loi en vigueur via des radars caméra, contrôles routiers physiques etc... que ce soit en matière de contrôle technique / assurance / Crit'air etc ... Il est difficile d'imposer de nouveaux investissements sans garantie de retour sur investissement, légiférer pour encadrer les tarifs pourrait réduire la pression commerciale des centres notamment dans les grandes métropoles où la concurrence est la plus forte. Mettre en place une réglementation plus sévère alors même que les usagers concernés ne se présentent pas dans les centres n'a</p> <p>6 tout bonnement aucun sens ! Bien cordialement</p>
1079562 celerometre Plusieurs centres de contrôles, un même matériel pour contrôler la vitesse des	1079562	45638	<p>Je ne vois pas l'intérêt de mesurer les vitesses sur la catégorie L1e Solex???? et le reste de la catégorie les propriétaires vont serrer la vis des gaz!!!!!!!!!!!!!! Peut être faudrait il mieux contrôler le freinage des voitures</p> <p>0 sans permis dans le banc de freinage VL</p>
1079593 cyclomoteurs,	1079593	45638	<p>Peu d'intérêt compte tenu du coût relativement modeste du matériel, il s'agit de savoir qui souhaite ou non poursuivre cette activité. Par ailleurs, 0 d'autres solutions de détection de débridage sont possibles...</p>
1079699 Report nécessaire	1079699	45639	<p>Il me semble plus que nécessaire de repousser la date d'application du céléromètre. Au vu des temps de développement nécessaire à la conception, au temps de production et au temps de déploiement dans les centres, une mise en place sans couacs est inenvisageable avant le 1er 1 mars 2026.</p>
prolongation du délai 1079701 pour le célérometre	1079701	45639	<p>Je suis favorable à ces évolutions, le décalage de l'entrée en vigueur du dispositif de mesure de la vitesse permettra de diminuer la charge d'investissement sur 2025 à savoir que dans mon centre j'ai effectué deux 1 scooter 50 cm3 depuis le 15 avril et je suis sur marseille.</p>

REPONSE CONSULTATION 1079704 CONTROLE 2 ROUES	45639	Bonjour, Nous sommes d'accord pour reporter la date d'entrée en vigueur du dispositif de contrôle de la vitesse des cyclomoteurs en la décalant du 1e juin 2025 au 1 er mars 2026. Nous ne voulons pas mutualisé notre 4 matériel 2 roues. merci cordialement
consultation concernant l'arrêté du 23 octobre 1079869 2023	45642	Je suis favorable au report d'entrée en vigueur car un investissement de ce montant pour un entrepreneariat récent moins d'un an n'est pas envisageable. Le nombre de cyclos passés dans mon centre depuis la mise en place du contrôle catégorie L est insignifiante comparé aux autres véhicules de la catégorie. Un report ne peut être que bénéfique pour la 1 trésorerie de nos entreprises.
1079876 consultation céléromètre	45642	6 bonjour, tout à fait contre cette méthode quand on habite la campagne, trop compliqué à gérer Cordialement
		roues motorisés (2RM), en plus d'être inutile face aux résultats (-10 % seulement en contre-visite pour la catégorie L3), n'est pas non plus rentable. Les centres doivent même se « prêter » le matériel pour espérer atteindre un minimum de rentabilité et préfère jouer la montre en décalant l'application de la loi pour rester 'rentable'. Cela démontre que l'objectif n'est pas la sécurité routière, mais bien une 'sécurité RENTière' : * Pour l'État, avec la collecte de la TVA. * Pour les grands réseaux de contrôle technique, seuls capables d'investir et de tirer un faible profit malgré la très faible affluence. Le gouvernement doit ouvrir les yeux : Un tel contrôle visuel 'ne fonctionne pas', ne sera jamais efficace pour améliorer la sécurité routière (un entretien réalisé dans un garage compétent fait bien mieux), et ne sera jamais rentable pour les centres, surtout si l'on sort du cadre purement visuel. La meilleure solution serait d'abandonner ce contrôle périodique inutile au profit d'un entretien réalisé dans un garage moto agréé tous les 4 ans, qui aurait la même valeur qu'un contrôle technique. En toute honnêteté, au vu du déroulement actuel d'un contrôle technique moto en centre (5 à 10 minutes pour inspecter les points de contrôle, papier inclus), il est évident qu'un garagiste moto, déjà formé et équipé, prend bien plus de responsabilité en ne remettant pas sur la route une moto non sécurisée. Acter qu'un entretien en garage moto équivaut à un contrôle technique serait : * Une réelle mesure pour la sécurité routière, avec une meilleure acceptabilité. * Une solution qui éviterait des investissements inutiles (les garages sont déjà équipés). * Une garantie que les véhicules restent entre les mains de professionnels formés à leur usage. Actuellement, il faut parfois 'assister le contrôleur' pendant le contrôle technique sans être 0 salarié du centre. C'est, par définition, une forme de travail déguisé, ce qui
Un échec annoncé, une 1079877 réforme nécessaire	45642	
1079909 Controle technique 2 RM	45642	Je demande que ce contrôle technique qui n'a pas d'utilité tel que proposé actuellement et qui représente un cout non négligeable (en particulier pour les collectionneurs) soit supprimé pour les motos de plus de 30 ans 0 et qu'un contrôle technique préalable à la vente soit instauré.

			<p>Nous souhaitons vivement que la mise en place du contrôle de vitesse de la catégorie CL soit décalé à l'année 2026. En effet, tous les équipementiers ne sont pas à l'heure actuelle en mesure de nous proposer leurs appareils...le nôtre n'est pas en mesure de fournir quoi que ce soit...cela nous obligerait à nous tourner vers une autre marque, un autre technicien....un cout qui sera obligatoirement plus élevé que si nous continuions avec le même équipementier. espérant fortement être</p>
1079910	DEMANDE DE REPORT	45642	<p>1 entendus... Cordialement</p> <p>Bonjour, ça fait 28 ans que je roule en moto et je pense que c'est encore le moyen de rentrer de l'argent dans les caisses de l'état mais pas d'enlever les tas de boue qui roule car en passant, ceux qui passe le contrôle sont des personnes en majorité qui savent que leur véhicule est</p>
1079936	Contrôle technique	45642	<p>0 en état !!!! A méditer</p>
	Report du céléromètre		<p>Je suis favorable à ces évolutions, le décalage de l'entrée en vigueur du dispositif de mesure de la vitesse permettra de s'assurer que les équipements seront disponibles à la date de mise en application Nous</p>
1079966	au 1er Mars 2026	45643	<p>1 et en heure est très compliqué.</p>
	Avis décalage		
1079995	céléromètre	45643	<p>1 En faveur du décalage de la mesure de vitesse avec le céléromètre.</p>
			<p>Le ct des motos de plus de 50 cm3 est une aberration quand aux résultats des ct réalisés qui sont excellents pour les motos L' intelligence et le bon sens voudrait qu ils soit abandonné très rapidement avant le fiasco</p>
1080009	NON AU CT MOTO	45643	<p>0 financier des centres Les motards l'ont compris et ne lâcheront jamais</p>
			<p>Ce CT périodique est une ineptie pour les 2 roues motorisés. Un contrôle obligatoire pour la vente d'un véhicule serait tellement plus logique. Et bien sûr fait par un professionnel de la moto, et pas un contrôleur qui n'y connait rien... Et qui honnêtement ne contrôle rien sur une moto, même</p>
1080014	Ineptie	45643	<p>0 pas les freins ??? Rentrez chez vous politiciens de mes deux!</p>
			<p>Je suis totalement contre car je vérifie ma moto avant de l'utiliser. Donc</p>
1080051	Refus	45644	<p>0 pas besoin de payer pour le savoir.</p>
	modification entrée en		<p>bonjour, cela ne changera rien pour moi, j'arrête le ct cl a partir du 28</p>
1080054	vigueur matériel	45644	<p>0 février car trop d'investissement à faire pour peu de véhicule a passer.</p>

Changeons de point de vue sur le CT MOTO	45644	<p>Permettre au centre de contrôle technique de mutualiser le matériel va compliquer grandement la tâche des contrôleurs et des usagers de la route, je m'explique : Il y a déjà peu de centre qui souhaitent continuer le CT MOTO à cause des investissements non rentables que cela implique ce qui va inmanquablement réduire le nombre de centre habilité à faire le CT MOTO. La mutualisation va réduire le maillage des Centres habilités au CT MOTO encore plus, cela aura pour conséquence d'obliger les utilisateurs de 2RM à effectuer de plus longs trajets pour trouver un centre de contrôle (dangereux pour les moins de 125 cm3) et rallonger les délais d'attente pour obtenir un RDV. N'oublions pas que l'aspect administratif (Contrôle de l'appareil de mesure, son entretien, son stockage et sa précision) sera sous la responsabilité d'un seul centre!!! Qui déterminera l'ordre de passage ? Comment le motards fera-t-il pour adapter son emploi du temps en fonction de la distance, de la disponibilité du centre et des son travail ? Si un des Centre fait plus de contrôle moto que les autres comment se répartiront ils les coûts d'entretien ? Comment feront ils pour se prêter l'appareil ? Vont-ils le déplacer ou se déplacer avec le véhicule jusqu'à l'appareil ? Pourquoi imposer de tels investissements à des contrôleurs qui rechignent déjà à continuer sous la pression des utilisateurs qui sont vent debout contre cette mesure et qui la boycotte ??? Le portugal vient d'abroger le CT MOTO et d'autres pays européens n'en ont pas et ceux qui le font n'ont pas diagnostiqués de véritables avancées en terme de sécurité et d'écologie..... Proposons de véritables alternatives au CT MOTO pour réellement prendre en compte les aspects écologiques et sécuritaire des 2 roues motorisés. N'oublions pas que le CT MOTO à été pensé par les grands dirigeants de grands groupes spécialisés dans le controle technique et que la réussite de leur</p>
1080068 Monsieur	45644	<p>Le contrôle technique est une aberration car les contrôles exécutés sont les même que ceux qui sont fait par les propriétaires des 2 roues et appris lors du passage du permis de conduire. Prendre de l'argent pour cela aux motards est un vol manifeste mettre ce CT au nom de la Sécurité est totalement faux, idem pour ceux qui pensent que cela va éliminer le bruit. Continuez à mettre les gens en colère, cela va bien arranger le pays qui n'en a pas besoin actuellement. Il abroger ce décret une bonne fois pour toute.</p>
1080069 NON à la modification	45644	<p>La mutualisation des dispositifs de contrôle pour le CT2RM entre plusieurs centres va avoir pour effet de réduire, de façon significative, le maillage des centres habilités pour ce type de contrôle et cela aura pour conséquence d'obliger les utilisateurs de 2RM à effectuer de plus longs trajets pour trouver un centre habilité, augmentant ainsi les risques de sécurité, notamment pour les plus jeunes en milieu rural. Ce projet d'arrêté ne vise qu'à réduire l'impact financier du CT2RM pour les centres qui, du fait du boycott par les motards, rechignent à effectuer l'investissement pour s'équiper des dispositifs obligatoires pour ce type de contrôle. Il apparaît plus pertinent de proposer d'autres dispositifs alternatifs, plus efficaces pour la sécurité des utilisateurs et davantage acceptés par ces derniers (adaptations des infrastructures routières, CT2RM à la revente...)</p>

1080070 Contre le CT

Bonjour. Comme la majorité des motards qui entretient très régulièrement son véhicule, je suis contre le CT et je le BOYCOTT. Je suis aussi contre ce projet. En effet cela va encore plus compliquer la vie de ceux qui veulent vraiment faire le CT; Dans les campagnes les jeunes devront faire de plus grandes distances, sans compter les délais d'attente qui vont s'allonger. Il y a un risque que l'appareil soit déréglé et donc plus homologué lors de son transport. Les livres d'enregistrement des centres devront fournir la preuve que les personnels habilités sont bien formés. Je préconise de faire comme en Belgique et de rendre le CT obligatoire UNIQUEMENT lors de la vente d'un véhicule. Il y a de nombreux motards qui ont plusieurs deux-0 roues. Leur imposer un CT est économiquement pas acceptable.

Contrôle technique des
1080074 2RM

Le contrôle technique des 2RM (2 roues motorisées) tel qu'il est appliqué aujourd'hui ne permettra pas une réduction des accidents. Les propriétaires et utilisateurs de 2 RM tiennent suffisamment à leur vie pour veiller au bon entretien de leur véhicule. L'accidentologie résulte plus des comportements que de l'état du véhicule. Des mesures liées au comportement et au partage de la route seraient plus efficaces. L'état des routes sont aussi un facteur accidentionnel. La France a fortement reculée dans le classement des infrastructures routières. Le contrôle technique tel qu'il est proposé aujourd'hui ne permettra pas une réduction de la mortalité des motards. Un contrôle à la revente peut être envisagé mais ne permettra pas de mettre en exergue les défauts cachés, cadre etc. Des contrôles inopinés sur la voie publique, comme le font certains pays, seraient plus pertinents et pointeraient les quelques motards défaillants. Aujourd'hui le contrôle technique est vécu comme une punition financière pour ne pas dire un racket. Le motard a est un amoureux de sa machine pour qui il consacre un budget nécessaire à son bon entretien. Mélanger motards, scootistes et utilisateurs de véhicules sans permis est une erreur sociologique. Répartir sur des bases saines pour le contrôle et l'utilisation des 2RM est primordiale pour s'assurer de la sécurité des utilisateurs sans 0 toujours résoudre les problèmes à une solution financière punitive.

1080075 Ben non en fait !

Il me semble que la mutualisation de moyens entre différents centres ne rendra service à personne et surtout pas à l'utilisateur devant passer son véhicule au contrôle. Le matériel visé étant utilisé exclusivement sur les cyclos incapables de parcourir de longues distances en milieu rural, s'il est nécessaire au contrôle, il doit alors se trouver dans TOUS les centres agréés pour la catégorie L. Sinon, comment garantir à l'utilisateur que le matériel se trouvera dans le bon centre quand il s'y présentera ? Enfin, déroger aux règles initialement fixées est - soit affirmer que les règles sont inadaptées, alors il faut les supprimer au plus vite ; - soit affirmer que le contrôle des 2RM n'est pas utile, alors il faut annuler sa mise en place. Si ce contrôle est nécessaire et utile, alors tous les centres doivent être 6 équipés au plus vite !

Difficultés de la mise en
place du contrôle
1080076 technique moto

La loi autorise le propriétaire a remuer la moto à l'intérieur de la zone du contrôle ; cela semble une bonne chose . Mais le propriétaire ne reste pas toujours a côté de son véhicule. En auto il n'est pas rare que celui ci pause sa voiture et part pour revenir quelques temps après pour la réception du constat. Comment faire si le propriétaire d'une moto de 400 kg laisse son véhicule devant la porte et part faire ses courses .Aucune loi ne l'oblige a rester sur place pour manipuler le véhicule . Il est question de mutualisation du matériel pour contrôler la vitesse des cyclomoteurs; cela semble encore une bonne idée mais difficilement réalisable dans la réalité . Un client qui vient se faire contrôler vient poser son cyclomoteur ; le responsable du centre de contrôle doit aller chercher le matériel chez son collègue; revenir ; contrôler ; puis retourner le dit matériel .(Si le contrôleur est seul dans son centre il doit fermer la boutique) Beaucoup de temps passé pour peu de d'intérêt . Refuser ces contrôles serait plus simple

1080077 Contrôle technique moto

Bonjour je roule en moto tous les jours pour aller au travail et bien entendu je vérifie et entretien toujours mon véhicule car si ce n'est pas fait c'est notre vie qui est en danger . Le contrôle technique ne sert strictement à rien puisque le contrôle et l'entretien est fait par mes soins je n'ai pas besoin de la confier à un technicien pour me dire ce que je sais déjà. De plus 75% c'est vraiment abusé j'ai trois motos en plus. Ça fait 42 ans que je roule tous les jours en moto. Cordialement

1080080 Étonnant ca

Vous voulez absolument favoriser les centres. Vous prenez toutes les astuces possibles pour leur faciliter la tâche. Ca doit pouvoir se discuter en justice ça. C'est de la prise d'intérêt. Contre cette stupidité.

1080082 Est-il encore nécessaire ?

Propriétaire de trois motos normalement entretenues, celle de 2018 (43000 km) et celle de 2000 (135000 km) sont passées avec 0 défaut. Celle de 2005 (75000 km) est recalée à cause de la pollution. A ma demande, la mesure a été refaite et le contrôle validé. Budget CT pour 6 cette année, 210%.

Modification arrêté du
1080098 23 octobre

Commentaire sur le
projet d'arrêté modifiant
l'arrêté du 23 octobre
2023 relatif au contrôle
technique des véhicules
motorisés à deux ou trois
roues et quadricycles à
1080101 moteur

Ø La mutualisation des dispositifs de contrôle pour le CT2RM entre plusieurs centres va avoir pour effet de réduire, de façon significative, le maillage des centres habilités pour ce type de contrôle. conséquences : Obliger les utilisateurs de 2RM à effectuer de longs trajets pour trouver un centre habilité, augmentant ainsi les risques de sécurité, notamment pour les plus jeunes en milieu rural. Augmentation de l'engorgement des centres qui pourront effectuer ces contrôles, rallongeant les listes d'attentes. Ce projet ne vise qu'à réduire l'impact financier du CT2RM pour les centres qui, du fait du boycott par les utilisateurs le projet de mutualisation ne règlera pas le problème de retour sur investissement des centres De fait, plutôt que de tenter de créer des mesures visant à 'limiter les dégâts » du boycott du CT2RM, il serait plus pertinent de proposer d'autres dispositifs alternatifs, plus efficaces pour la sécurité des utilisateurs et davantage acceptés (adaptations des infrastructures routières, CT2RM à la revente...) ..

place très controversé du décret porté par l'arrêté du 23 octobre 2023. 8 mois après sa mise en place force est de constater que ce C.T catégorie 'L' ne fait pas loin s'en faut l'unanimité dans les rangs des utilisateurs des véhicules concernés. En témoignent les près de 80% de possesseurs de véhicules a ne pas s'être déplacé à ce jour. Le maillage des centres n'étant pas déjà efficient la mutualisation des dispositifs de contrôle spécifiques entre certains centres proposés par ce texte va accentuer les difficultés de déplacement déjà perceptibles. Ce projet d'arrêté ne sert finalement que les entreprises qui verraient ainsi réduire leurs impacts financiers afin de combler leur manque à gagner déjà perceptible compte tenu des résultats de fréquentation très en deçà des prévisions . Ces mauvais résultats sont la conséquence du rejet massif des possesseurs de véhicules de la catégorie 'L' face à cette mesure inadaptée et inconséquente sur la réduction supposée des accidents. Afin d'éviter le naufrage annoncé de cette injonction de CT très mal préparé il conviendrait plutôt de réfléchir à proposer des dispositifs alternatifs bien plus pertinents en terme de sécurité a savoir par exemple la prise en compte des infrastructures routières afin de mieux protéger les usagers vulnérables, la baisse de la TVA sur le prix d'achat des équipements de protection individuel. Les utilisateurs de 2 RM sont des personnes de bon sens. Ils savent ce qu'ils encourent a conduire leurs véhicule si il n'est pas en état. Dans le cursus de formation pour passer le permis de conduire il est déjà fait état des contrôles des points de sécurité du véhicule. Tous ces contrôle sont effectués avant chaque sortie. De plus tous les 2 Rm vont au moins une fois par ans en révision chez un mécanicien professionnel afin de satisfaire au plan de maintenance imposé par les constructeurs. Durant cette 0 révision la responsabilité du mécanicien professionnel est engagée et

1080106 Objectif sécurité

Bonjour, l'objectif d'un CT vise la sécurité, en quoi le CT dans sa version actuelle apportera plus de sécurité aux motard(e)s; cela laisse à supposer que tous les motard(e)s sont parfaitement formés lorsqu'ils ont leur permis, alors que la formation est minimaliste. Il existe des formations complémentaires au permis de conduire classique qui permettent de conforter, et faire acquérir des compétences dans la pratique de la conduite. A trop vouloir légiférer, on en vient à se détourner de l'objectif initial. Les motard(e)s sont très soucieux de leur sécurité, car ils savent que la faute est impardonnable en deux roues, ils prêtent donc une attention toute particulière à l'entretien de leurs machines, y compris pour les utilisateurs qui font leur propre entretien.

contrôle technique 2RM,
1080108 voyage en absurdie

premier ministre voire président de la république, à t'il pu se réaliser, en France, en 2024 ? l'ineptie de ce CT 2RM, ne cesse de se concrétiser, faut il le répéter : IL N'Y A PAS DE CORRELATION ENTRE L'ETAT MECANIQUE DU 2 ROUES ET LA MORTALITE DE SES USAGERS!!!!. cependant, cette donnée n'est pas parvenue jusqu'aux cabinets ministériels, qui s'entêtent à faire exécuter cette mesure contre l'avis des citoyens concernés, qui ne voient, à juste titre, qu'un impôt supplémentaire. Les motards ont décidé de boycotter cette mesure. boycott efficace puisque aujourd'hui une modification du décret entend décaler certaines obligations afin de diminuer les coûts, en mutualisant les équipements pour palier le manque de rentabilité. on peut s'interroger sur cette excellente réactivité de nos services publics quand il s'agit de faciliter la vie de grandes entreprises... à comparer avec ce que nous vivons au quotidien ! encore une fois, aucune consultation des citoyens, aucun débat.... alors qu'il suffirait d'abroger ce décret et de réfléchir à des mesures allant vraiment dans le sens de la sécurité routière, en concertation avec les associations d'utilisateurs. mais non. le profit d'abord. les plus modestes d'entre nous, qui ont pour seul moyen de déplacement un vieux scooter ou une vieille voiturette sont déjà sanctionnés par cet impôt, et aujourd'hui on rajoute un coût supplémentaire: combien de kilomètres devra faire le jeune apprenti en mobylette pour passer ce contrôle technique inutile ? 50, 100 ? en plus de perdre une demi-journée de travail, voire plus puisqu'il faudra faire la queue dans les rares centres existants.... et on nous sermonne 'écologie' à tout bout de champ, à longueur de journée. les agriculteurs ont raison : on marche sur la tête, pour le profit de quelques uns... n'en déplaise à ceux qui instillent ces mesures débiles, le boycott va continuer. ce boycott est la façon la plus raisonnable de protester, puisque même notre bulletin de

non au contrôle
technique pour les deux
1080125 roues

Une mesure sans lien avec la sécurité routière La question est d'autant plus légitime que la présentation de cette mesure ne s'est accompagnée d'aucun élément concret, d'aucune statistique, qui aurait permis d'en comprendre l'intérêt. Pour X, ce contrôle technique à la revente n'a aucun sens puisqu'il se bornera à effectuer, contre rémunération, une vérification visuelle des éléments de sécurité du véhicule que l'utilisateur un peu informé peut tout à fait réaliser lui-même, gratuitement. Il apparaît clairement que cette mesure vient satisfaire l'appétit des enseignes de contrôle technique qui lorgnent depuis 10 ans sur l'importante source de profit que représenteraient les 3 millions de 2 et 3 RM aujourd'hui en circulation.

Remarque sur la
mutualisation des
1080128 équipements

Le projet visant à mutualiser les équipements de CT va nécessairement réduire l'accessibilité des centres de CT notamment dans les zones rurales et pour les véhicules de faible autonomie. La prise de rdv sera également plus difficile. Dans l'attente d'avoir un réseau de centres de CT cohérent il serait judicieux de suspendre l'obligation de CT pour les deux-roues.

1080137 Aucun intérêt

Tout comme ce contrôle technique qui ne sert absolument à rien!!!
Possesseur de plusieurs deux roues ceux-ci sont entretenus annuellement par mes différents concessionnaires et rien n'est fait chez eux qui puisse mettre mon véhicule en inconvénient, de plus les entretiens périodiques ou kilométriques sont ainsi respectés. Pour l'arrêt du contrôle technique qui ne sert à rien

1080138 Contre le CA moto

Les chiffres parlent, le nombre d'accident mortel impliquant un 2 roues ayant un défaut d'entretien est insignifiant, on parle de 0,3% : enfin si vous prenez le temps d'étudier les chiffres de l'enquête MAIDS, pas leur interprétation par les médias mainstream. On laisse quelques associations parisiennes dicter les règles pour la France entière ? Paris n'est pas le centre de la France, il se passe d'autres choses en dehors aussi. Dépenser cet argent à éduquer les automobilistes plutôt, en moto on voit tout dans les véhicules, et tous les jours c'est pareil : conduite voie centrale pas de clignotants pas de vérification visuelle avant de changer de file autre activités au volant (Maquillage, Smartphone, journal etc ...) De toutes les manières vous l'avez le résultat de cette enquête : Boycott 80%

CTmoto pas pertinent
pour améliorer la
1080144 sécurité des 2roues

Contre le contrôle
1080147 technique moto

Nonobstant le coût significatif du Contrôle Technique, celui-ci n'est pas une mesure pertinente pour améliorer la sécurité des motos (et autres usagers fragiles) en regard des autres risques tels que : la pratique généralisée du téléphone au volant, l'inadéquation des distances de sécurité, la conduite sous stupéfiants, le délabrement des chaussées et des infrastructures. par ailleurs, mes motos sont régulièrement entretenues par des techniciens en ateliers spécialisés, possédant un niveau de formation beaucoup plus élevé que les opérateurs de C.T. et donc un niveau de confiance également plus élevé pour détecter d'éventuelles anomalies cachées. Comme semble le démontrer les premiers résultats de contre-visite, les moyens doivent être réorientés pour traiter les vrais risques comme le Président de la République l'avait d'ailleurs décidé. Pour tout ce qui concerne les grosses cylindrées l'entretien est particulièrement soigné, vu que l'on risque nos vies et puis à chaque révision soit une fois par ou 2 ans les motos sont entièrement révisées. Sans commentaire.

La mutualisation
rajouter de l'insécurité
pour les jeunes motards
1080149 (50cm³)

Bonjour, Le CT moto est une directive européenne soit disant pour la sécurité routière , mais en mutualisant les Centres de contrôle techniques, les Centre seront encore plus éloignés des Français ce qui impliquera l'augmentation logique des risques que prendront les cyclos de 50 cm³ à rouler bien au delà des routes qu'ils connaissent peut être de nuit , sous la pluie ou la neige !!!! Sachez que dans nos campagnes les routes sont très dangereuses car non entretenues. les bandes blanches effacées, le goudron remplacé par des gravillons sans parler des nids de poule... Sur des routes non connues et par temps de pluie, de nuit les jeunes cyclos seront encore plus en DANGER. De plus il faudra prendre une demi ou une journée sur nos heures de travail pour aller passer ce CT qui ne sert à rien? En conclusion pas de mutualisation du matériel pour contrôler la vitesse. Et pour la sécurité routière abroger le décret du 09 août 2021 pour revenir aux alternatives comme prévu par la directive européenne (TVA 5.5 % sur l'équipement moto, entretien du réseau routier, prévention des jeunes conducteurs de 2 roues etc...) En espérant qu'un sursaut de bon sens puisse enfin émerger rapidement dans un logique sécuritaire plus que comptable. Bien à vous

n'intervenait que dans 9 % des accidents et 90 % de ces 9% concernait l'usure des pneus Cette mesure a été inefficace contrairement au port de la ceinture de sécurité les limitations de vitesse notamment en ville Actuellement pour les 2 roues motorisés les accidents dus à un problème technique représente 0,3% des évènements à comparer au 30% des accidents dont la cause est le manque d'entretien du réseau routier Il vaut mieux instaurer une dépense supplémentaire générant une rentrée de TVA (impôt supplémentaire) plutôt que d'investir dans l'entretien d'un des plus vaste réseau routier d'Europe avec mes impôts Motard depuis plus de 45 ans, j'ai toujours entretenu ma moto (révisions, pneus, plaquettes de frein, liquide freins, huile) sachant qu'il s'agit de ma sécurité. De plus, tous les concessionnaires et motocistes qui ont entretenu mes véhicules ont toujours procédé à des contrôles lors des visites dans leur magasin Je ne suis pas sûr que le personnel des Stés de CT, aura le niveau technique pour intervenir sur ma moto (Titulaire permis A) Le gouvernement se cache derrière la directive européenne 2014/45 pour imposer ce CT alors que la dérogation par instauration de mesures alternatives existe. La baisse de la mortalité en 2022 des utilisateurs de 2RM est de 4 % et des blessés graves de 7% interpelle sur la finalité de l'instauration du CT Par contre le nombres de tués et de blessés graves parmi les cyclistes et les utilisateurs d'EDPM augmente de façon préoccupante Cette mesure de CT obligatoire me rappelle celle de l'instauration de l'éthylotest qui devait faire baisser la conduite sous l'emprise de l'alcool Cette décision des pouvoirs publics n'avait pour but que de favoriser des sociétés amis d'hommes politiques au gouvernement Je terminerais par l'instauration des ZFE dont la détermination des catégorie des véhicules a été établie en 0 fonction de l'année de fabrication et non en fonction de la pollution créée

CT MOTO AUSSI INUTILE
1080155 QUE LE CT AUTO

CT MOTO AUSSI INUTILE
1080158 QUE LE CT AUTO

n'intervenait que dans 9 % des accidents et 90 % de ces 9% concernait l'usure des pneus Cette mesure a été inefficace contrairement au port de la ceinture de sécurité les limitations de vitesse notamment en ville Actuellement pour les 2 roues motorisés les accidents dus à un problème technique représente 0,3% des évènements à comparer au 30% des accidents dont la cause est le manque d'entretien du réseau routier Il vaut mieux instaurer une dépense supplémentaire générant une rentrée de TVA (impôt supplémentaire) plutôt que d'investir dans l'entretien d'un des plus vaste réseau routier d'Europe avec mes impôts Motard depuis plus de 45 ans, j'ai toujours entretenu ma moto (révisions, pneus, plaquettes de frein, liquide freins, huile) sachant qu'il s'agit de ma sécurité. De plus, tous les concessionnaires et motocistes qui ont entretenu mes véhicules ont toujours procédé à des contrôles lors des visites dans leur magasin Je ne suis pas sûr que le personnel des Stés de CT, aura le niveau technique pour intervenir sur ma moto (Titulaire permis A) Le gouvernement se cache derrière la directive européenne 2014/45 pour imposer ce CT alors que la dérogation par instauration de mesures alternatives existe. La baisse de la mortalité en 2022 des utilisateurs de 2RM est de 4 % et des blessés graves de 7% interpelle sur la finalité de l'instauration du CT Par contre le nombres de tués et de blessés graves parmi les cyclistes et les utilisateurs d'EDPM augmente de façon préoccupante Cette mesure de CT obligatoire me rappelle celle de l'instauration de l'éthylotest qui devait faire baisser la conduite sous l'emprise de l'alcool Cette décision des pouvoirs publics n'avait pour but que de favoriser des sociétés amis d'hommes politiques au gouvernement Je terminerais par l'instauration des ZFE dont la détermination des catégorie des véhicules a été établie en 0 fonction de l'année de fabrication et non en fonction de la pollution créée

CT moto pas pertinent
pour améliorer la
1080175 sécurité des 2 roues.'

Nonobstant le cout significatif du contrôle Technique moto, celui-ci n'est pas une mesure pertinente pour améliorer la sécurité des Motos.(et autres usagers fragiles) en regard des autres risques tels que : la pratique généralisée du téléphone au volant, l'inadéquation des distances de sécurité, la conduite sous stupéfiants, le délabrement des routes et infrastructures. Par ailleurs, mes motos sont régulièrement entretenues par des techniciens en ateliers spécialisés, possédant un niveau de formation beaucoup plus élevé que les opérateurs des centres du Contrôle techniques MOTO et donc un niveau de confiance également plus élevé pour détecter d'éventuelles anomalies cachées (que vos pseudos contrôleurs qui la plus par non même pas le permis MOTO). Comme semble le démontrer les premiers résultats de contre visite, les moyens doivent être réorientés pour traiter les vrais risques, comme le 0 président de la République l'avait d'ailleurs décidé.

1080177 CT moto

Bonjour. Ayant discuté avec quelques contrôleurs CT tous m'on dit que 95% des motos était en bonne état au niveau sécurité ce qui est moins le cas pour les 49,9 . Pour ma part j'ai passé ma moto qui a 28 ans et j'ai obtenu un CT vierge. Ça me parait normal d'entretenir sa moto car c'est notre vie qui en dépend et nous sommes tous à penser la même chose. 0 Pour moi le CT n'a pas lieu d'être.cordialement

CT2RM et CT3RM par les
1080182 forces de l'ordre

Bonsoir, Je préconise un CT2RM effectué par les forces de l'ordre (Brigade Motocycliste) pendant les contrôles routiers, pour plusieurs raisons : - Les forces de l'ordre connaissent très bien les routes du département et peuvent donc faire de la prévention. - Concernant les problèmes de bruits se sont les seuls à être habilités à faire des contrôles sonores (sonomètre homologué). - Se sont des professionnels de la route. Un montant entre 30 et 40% pourrait être directement réglé juste après le contrôle. Le but de ce contrôle serait de collecter de l'argent pour refaire les routes très endommagées. Cordialement

contrôle technique de
1080200 ma moto X

Bonjour, J'ai acheté cette moto en mars 2016, elle a 60000 kms et je la fais entretenir régulièrement chez 'X', concession Xe où je l'ai achetée. A chaque fois, une liste des points de contrôle effectué par le mécanicien m'est remis en main propre, notamment tous les points de sécurité: freinage, suspension, éclairage, pneumatiques etc.....et sa responsabilité est totalement engagée au cas où..... Le 19 août dernier, je me suis rendu à X dans un centre de contrôle technique et 'ce spécialiste' agréé je crois, n'a rien fait de plus que le mécanicien X; 'contrôle visuel' de la moto, pas d'essai sur le route, temps passé 20 minutes avec 55 euros demandé pour avoir le fameux sésame. bref, cela n'a absolument servi à rien concernant ma sécurité à utiliser ma moto, si ce n'est que le moyen pour l'état français d'encaisser de la TVA.

contrôle technique des
véhicules motorisés à
deux ou trois roues et
1080268 quadricycles à moteur

De nouveau une ineptie . Depuis le début le contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur en est une, alors continuons. Ce contrôle technique n'étant pas rentable, on va le mutualiser et ainsi obliger des anciens, habitués à se déplacer en 'voiturette' dans un périmètre restreint autour de leurs domiciles, à faire des dizaines de kilomètres. Que dire des pilotes de cyclomoteurs, souvent mineurs, accompagnés par leurs parents en automobile (je doute fort que le père ou la mère enfourche le cyclomoteur du gamin pour le présenter au contrôle) ! D'autant plus que les forces de l'ordre sont déjà équipées pour procéder aux contrôles prévus dans le projet d'arrêté. Alors utilisons ce qui existe déjà et, comme le disait M. POMPIDOU 'arrêtez d'emmerder les français! Il y a trop de lois dans ce pays, on en crève, laissez-les vivre, et vous verrez ça ira beaucoup mieux'. A moins qu'il y ait un lobby derrière tout ça qui s'aperçoit que le boycott du contrôle technique par les motards commence à avoir des effets sur ses finances (mais c'est pas possible, on est en France tout de même!)

Ce contrôle technique est une gesticulation du gouvernement pour montrer qu'il entreprend des actions pour la sécurité des 2-roues motorisés. N'importe lesquelles, pourvu que cela fasse une diapo de plus dans le PowerPoint de la prochaine réunion interministérielle..... En réalité, comme le port des gants 'homologués' il y a 10 ans, cette nouvelle obligation onéreuse ne change RIEN à l'accidentologie ni à la mortalité des motards. Le taux d'accidents mortels en 2RM dû à une cause technique imputable au véhicule est de 0,3% alors que celui imputable à l'état des infrastructures est de 30 %. Seulement 100 fois plus, une paille ! A quand un contrôle technique des routes ? Alors leurs 'petits arrangements entre amis', entre centres de contrôle, politiciens, lobbyistes, etc.... moi je dis NON ! Tout comme je dis 'NON' au contrôle technique ! Ma moto est entretenue par un VRAI mécanicien qui est responsable de ma sécurité quand il me rend mes clés. Et ce n'est pas un employé lambda, ni mécanicien, ni motard, ni responsable de quoi que ce soit, qui mettra ses mains sur elle. Ce boycott massif complique les retours sur investissements des centres, c'est bien là le but recherché. D'où cette proposition de décret qui ne vise qu'à 'limiter les dégâts » financiers de vos amis. Ne serait-il pas plus intelligent, plutôt que de trafiquer la loi, de mettre en place des dispositifs alternatifs, prévus par le texte Européen, vraiment efficaces pour la sécurité des utilisateurs et sur lesquels les motards travaillaient en partenariat avec le gouvernement depuis plusieurs années : meilleure formation des conducteurs à 2, 3 ou 4 roues, adaptations des infrastructures routières, mise en place de la CIF, voire bonus à l'achat d'un 2RM électrique (qui vient d'être supprimé, soit dit en passant....) Donc, non et non, c'est non à ce projet de modification...

1080269 Non, c'est non !

Consultation - Projet
1080313 d'arrêté relatif au CT2RM

Bonjour, Les usagers de 2/3 roues motorisés sont convaincus, comme l'ensemble des personnes sensibles à l'amélioration de la sécurité, et dans l'ensemble, des conditions d'utilisations de ce type de véhicule, que ce n'est pas le contrôle technique (CT2RM) qui apportera un changement positif. Il n'apportera pas non-plus de solution pour les nouveaux problèmes mis en avant (bruit excessif volontaire et pollution). C'est pourquoi cette mesure n'est pas bêtement suivie par la majorité des propriétaires de ces véhicules concernés. Elle est même perçue, à juste titre, comme un impôt supplémentaire et une prestation inutile. Le projet d'arrêté n'est finalement qu'une partie des mesures prises pour faciliter les actions des centres de CT, ces derniers s'étant bien rendu compte qu'ils auraient un problème de rentabilité. Il serait peut-être pertinent de proposer de différencier les véhicules concernés plutôt que de provoquer des amalgames. Les voitures sans permis, en grande proportion mises en cause dans les procès-verbaux, s'apparentent plus à des voitures, avec une carrosserie qui masque les équipements, qu'à des 2 roues motorisés. (Si l'on considère qu'un contrôle technique est efficace en terme de sinistralité, ce qui n'a pas été constaté, même pour les automobiles...) Revenir en arrière et reconnaître que cela était une erreur de mettre en place le CT2RM serait un signe d'intelligence et de volonté d'amélioration de la situation. Nous attendons de vraies mesures, efficaces et non des adaptations sans écoute du réel problème ! Merci de la considération que vous avez bien voulu porter à mon commentaire.

1080319 Contrôle technique moto

Possesseur d'une X de 2012 je suis totalement contre le contrôle obligatoire. A la rigueur faire un contrôle lors de la vente ou achat d'une moto, je veux bien mais obliger un contrôle alors que les routes sont dans un état déplorable je pense que tout cela est une affaire d'argent surtout lorsque l'on sait qui a amené cette loi à être votée.

Consultation publique
1080324 céléromètre

Je suis favorable à ces évolutions, le décalage de l'entrée en vigueur du dispositif de mesure de la vitesse permettra de diminuer la charge d'investissement sur 2025.

Contrôle Technique des
1080326 2/3 roues à moteur

Bonjour, Pourquoi un contrôle technique? Il n'est pas fait pour régler les problèmes inhérents à la pratique des 2 roues. Les causes des accidents sont dues à des problèmes de comportement (et non des problèmes techniques). Comportement hasardeux, bruits excessifs, non respect du code de la route tout cela passe par l'éducation, voire la répression dans certains cas. N'oublions pas que la circulation des motos favorise des déplacements plus fluides en désengorgeant les voies de circulation.... Bref, le contrôle technique est un racket organisé qui donne bonne conscience à certains mais ne résout pas les problèmes de fond.

contrôle technique 2
1080328 roues

bonjour je ne vois pas très bien en quoi ce contrôle technique aura un impact significatif sur le nombre de morts sur nos routes en effet les morts avec une cause mécanique et où le motard est seul en cause sont bien faibles. D'autre part nous enrichissons des entreprises privées qui ne nous donnent pas les moyens de faire ce travail correctement. Beaucoup pensent que cela réduira le nombre de motos bruyantes, mais démonter une chicane est fort simple, et il existe une loi pour le bruit, appliquons ce qui existe plutôt que de créer de nouvelles législations. En revanche imposons une formation continue au code de la route pour tous et une formation à la pratique de différents modes de déplacement financée par le CPF ou autre me semblerait plus utile.

Tout à l'envers, comme
1080340 d'habitude !

Il y a urgence à mieux contrôler les véhicules de faible cylindrée comme les Cyclos qui sont les véhicules en plus mauvais état et dont l'augmentation de la vitesse par préparation moteur n'est pas compatible avec leurs éléments de sécurité (pneumatiques, freins). Il y a urgence à abolir le contrôle technique pour les autres deux roues motorisés dont les propriétaires se chargent très bien eux-mêmes de l'entretien de leurs véhicules. Les chiffres des centres de contrôles et les statistiques sur les accidents en sont les preuves irréfutables.

1080362 CT Moto

Je pense que le CT moto est inutile. En tant qu'utilisateur de 2 roues veillant au parfait entretien de mon véhicule (vu annuellement par un garagiste) j'ai l'impression de payer vraiment pour rien !!! Cordialement

roues motorisés (2RM), en plus d'être inutile face aux résultats (-10 % seulement en contre-visite pour la catégorie L3), n'est pas non plus rentable. Les centres doivent même se « prêter » le matériel pour espérer atteindre un minimum de rentabilité et préfèrent jouer la montre en décalant l'application de la loi pour rester 'rentable'. Cela démontre que l'objectif n'est pas la sécurité routière, mais bien une 'sécurité RENTière' :

- * Pour l'État, avec la collecte de la TVA.
- * Pour les grands réseaux de contrôle technique, seuls capables d'investir et de tirer un faible profit malgré la très faible affluence. Le gouvernement doit ouvrir les yeux : Un tel contrôle visuel 'ne fonctionne pas', ne sera jamais efficace pour améliorer la sécurité routière (un entretien réalisé dans un garage compétent fait bien mieux), et ne sera jamais rentable pour les centres, surtout si l'on sort du cadre purement visuel. La meilleure solution serait d'abandonner ce contrôle périodique inutile au profit d'un entretien réalisé dans un garage moto agréé tous les 4 ans, qui aurait la même valeur qu'un contrôle technique. En toute honnêteté, au vu du déroulement actuel d'un contrôle technique moto en centre (5 à 10 minutes pour inspecter les points de contrôle, papier inclus), il est évident qu'un garagiste moto, déjà formé et équipé, prend bien plus de responsabilité en ne remettant pas sur la route une moto non sécurisée. Acter qu'un entretien en garage moto équivaut à un contrôle technique serait :
- * Une réelle mesure pour la sécurité routière, avec une meilleure acceptabilité.
- * Une solution qui éviterait des investissements inutiles (les garages sont déjà équipés).
- * Une garantie que les véhicules restent entre les mains de professionnels formés à leur usage. Actuellement, il faut parfois 'assister le contrôleur' pendant le contrôle technique sans être salarié du centre. C'est, par définition, une forme de travail déguisé, ce qui

Un échec annoncé, une
1080372 réforme nécessaire

1080378 CT un échec annoncé

d'autres mesures sont
1080426 possibles

Non au contrôle
1080472 technique

Un retard absolutement
1080499 anormal

inutile face aux résultats (-10 % seulement en contre-visite pour la catégorie L3), n'est pas non plus rentable. Les centres doivent même se « prêter » le matériel pour espérer atteindre un minimum de rentabilité et préfèrent jouer la montre en décalant l'application de la loi pour rester 'rentable'. Cela démontre que l'objectif n'est pas la sécurité routière, mais bien une 'sécurité RENTIère' : * Pour l'État, avec la collecte de la TVA. * Pour les grands réseaux de contrôle technique, seuls capables d'investir et de tirer un faible profit malgré la très faible affluence. Le gouvernement doit ouvrir les yeux : Un tel contrôle visuel 'ne fonctionne pas', ne sera jamais efficace pour améliorer la sécurité routière (un entretien réalisé dans un garage compétent fait bien mieux), et ne sera jamais rentable pour les centres, surtout si l'on sort du cadre purement visuel. La meilleure solution serait d'abandonner ce contrôle périodique inutile au profit d'un entretien réalisé dans un garage moto agréé tous les 4 ans, qui aurait la même valeur qu'un contrôle technique. En toute honnêteté, au vu du déroulement actuel d'un contrôle technique moto en centre (5 à 10 minutes pour inspecter les points de contrôle, papier inclus), il est évident qu'un garagiste moto, déjà formé et équipé, prend bien plus de responsabilité en ne remettant pas sur la route une moto non sécurisée. Acter qu'un entretien en garage moto équivaut à un contrôle technique serait : * Une réelle mesure pour la sécurité routière, avec une meilleure acceptabilité. * Une solution qui éviterait des investissements inutiles (les garages sont déjà équipés). * Une garantie que les véhicules restent entre les mains de professionnels formés à leur usage. Actuellement, il faut parfois 'assister le contrôleur' pendant le contrôle technique sans être salarié du centre. C'est, par définition, une forme de travail déguisé, ce qui est inacceptable. En conclusion : Ce n'est pas uniquement le prêt de

la diminution du nombre de centres de ct moto entrainera des difficultés de rdv, de déplacement, d'égalité devant la loi, de sécurité pour les usagers. d'autres mesures pour améliorer la sécurité des motards sont 0 possibles en coopération avec les organisations de motards.

Bonjour cela est de la fumisterie 90 pour un contrôle visuel des 2 roues je dit no au contrôle technique comme au Portugal. Une europe pour défendre les citoyens européens et non pour enrichir les toutes cette 2 magouille sui n'a aucun sens

Il est intolérable que le CT concernant les véhicules deux roues a moteurs soit encore retardé. Les chiffres montrent leur implication très haute en terme d'accidentologie mais également sur les questions de nuisances (bruit et pollution de l'air). Alors qu'on légifère rapidement pour interdire des lumières clignotantes pour les cyclistes, a juste titre, les deux roues motorisés bénéficient encore d'une législation avantageuse. Il est temps d'y mettre un terme et d'imposer le CT s'agissant de véhicule avec un 2 moteur thermique !

non au report de date
pour le contrôle de la
1080504 vitesse

Le contrôle technique des 2RM est une vraie avancée de sécurité routière et contre les nombreuses nuisances occasionnées par ce mode de transport. L'application de ce contrôle a déjà pris beaucoup de retard. Il serait vraiment dommageable pour la grande majorité des usagers de l'espace public de modifier la date d'entrée en vigueur du dispositif de contrôle de la vitesse des cyclomoteurs en la décalant du 1er juin 2025 au 21er mars 2026. Ce serait un manque de courage politique.

Absolument contre ce
1080515 report

Ce report est vraiment incompréhensible, tous les citoyens français subissons en ville toutes les nuisances des deux roues et autres : sonores, pollution atmosphériques, et dangers sur la route, depuis des dizaines d'années. Ce far west doit enfin cesser, c'est une question de santé publique.

1080526 X

Le contrôle technique moto est un énorme gag. Je parle bien du contrôle moto et pas du reste des véhicules concernés

1080529 Limitons la Vitesse

Le seul moyen de faire respecter la loi chez énormément de motards est la contrainte. Aujourd'hui, en ville, les motards peuvent en toute impunité: - rouler à 100km/h, - se garer n'importe où, - rouler n'importe où, même sur les trottoirs, - trafiquer leur pot et faire un vacarme atroce, Bref le deux roues est un moyen assumé de s'asseoir sur toutes les règles du 0 vivre ensemble dans les villes. Donc oui. De la contrainte.

1080537 NON AU CT

Une seule réponse à ces conneries NON AU CONTROLE TECHNIQUE DES DEUX ROUES A MOTEUR !!! Que l'état s'occupe des routes, qui sont de plus en plus DÉGRADÉES ET DONC DANGEREUSES... moi je m'occupe de l'état de mon deux roues, comme je le fais depuis 50 ans et plus d'un 0 million de km

1080572 Abrogation

Il est temps d'abroger l'ensemble des textes du CT « moto » et de mettre 0 fin à cette mascarade.

La loi s'applique-t-elle
aux conducteurs de
scooters ou ont-ils tous
1080574 les (passe)-droits ?

Les scooters : une accidentalité terrible, un mode de transport genré masculin, cher et utilisé par les catégories sociales les plus favorisées, qui bénéficie souvent du stationnement gratuit là où les conducteurs de voitures paient et enfin qui nous CASSENT les oreilles dans toutes les villes de France. Comment justifier un tel acharnement à les dispenser de 2 contrôle technique, c'est juste aberrant ...

Contre le report, pour la
1080578 sécurité

Je suis contre ce report qui porte atteinte à la sécurité des conducteurs de 2RM et à celle des autres usagers de la voirie, notamment les plus 2 vulnérables.

1080592 Scandaleux

Comme si on n'avait pas déjà assez joué la montre un nouveau report est 2 envisagé !!

Non au changement
permanent des règles : il
1080605 faut de la stabilité

Il ne faut pas restreindre encore plus le contrôle technique, beaucoup de scooters débridés, bruyants et (Très) polluants pourrissent la vie d'habitants en villes. Il faut ainsi un contrôle technique ferme et rigoureux, pour une route sur. Et ceux d'autant plus que la route reste la première source d'insécurité en France. De plus il faut arrêter de tout modifier non stop, les gens (propriétaires de scooter, garages) anticipent et résultat les bons élèves ont l'impression d'avoir fait des efforts pour rien. Par exemple, dans les zfe, ceux qui ont vendu leur diesel il y a quelques années le regrettent : pourquoi ? Car il payent maintenant plus cher leur plein qu'avec leur ancien diesel et ont l'impression que ça n'a servi à rien dans la mesure où il n'y a aucun contrôle et que personne ne respecte. Au final, ça fait perdre confiance. Ainsi, quand on fixe un cap, il faut le tenir, sinon on y comprend plus rien et on ne peut plus s'organiser en conséquence. Donc non à toute modification du contrôle technique des
1 deux roues.

CONTRIBUTION
1080743 MOBILIANS

X est favorable aux mesures proposées dans la consultation publique, de modifier la date d'entrée en vigueur du dispositif de contrôle de la vitesse des cyclomoteurs en la décalant du 1er juin 2025 au 1er mars 2026 et de permettre à plusieurs centres de contrôles de mutualiser ce matériel. En effet, le décalage de l'entrée en vigueur du dispositif de mesure de la vitesse permettra : - de diminuer la charge d'investissement sur 2025 puisque les centres doivent dès à présent investir dans un sonomètre dont l'entrée en vigueur est prévue le 1er mars 2025. Ce lissage des investissements ne pourra que favoriser le maillage territorial, - de permettre de s'assurer que les équipements seront disponibles bien avant la date de mise en application afin que les centres disposent du temps nécessaire pour les commander, les faire livrer et installer mais également pour tester et valider les équipements en vue d'une utilisation en toute sécurité. Concernant la mutualisation du matériel, X y est également favorable pour les raisons suivantes : - Cela permettra de diminuer les coûts d'investissement par centre au regard du nombre très faible de véhicules à contrôler, - Cela permettra de favoriser un maillage territorial
6 important.

1080920 Non à ce projet d'arrêté !

Dans ce projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 23 octobre 2023, on sent bien là le lobbying des grandes structures du contrôle technique qui ne veulent faire aucun investissement en 2025 (par faute de recettes suffisantes ... car le boycott du CT moto fonctionne !). C'est un cadeau fait aux grandes structures du contrôle technique. Par contre, ils veulent continuer à gagner beaucoup d'argent sur le dos des motards en continuant d'appliquer ce contrôle technique inutile et coûteux. La mutualisation des moyens de contrôle de la vitesse des cyclos entre plusieurs centres va réduire de manière significative le maillage des centres ... ce qui est contraire à l'arrêté du 23 octobre 2023. Ce qui va contraindre les jeunes en cyclos à parcourir plus de kilomètres pour effectuer ce contrôle ... entraînant des risques routiers supplémentaires ! C'est inamissible ! Au lieu de modifier cet arrêté qui ne changera rien au rejet massif du contrôle technique des 2RM, il est largement temps 0 d'abroger celui-ci.

Non au contrôle
1081005 technique!

Gardons la date de mise
en œuvre du contrôle de
1081012 vitesse à 2025

Autant pour les voiturettes sans permis et les 50cc je dit pas (vu l'état de certaines) mais pour nos belles , gros cubes , je trouve que cela ne sert a rien ! Juste a regardé les statistiques ! Surtout pour un contrôle visuelle, et un contrôle pollution qui , si la moto est un peut ancienne ne passera pas ! Personnellement la mienne passe 2 fois par an au garage (tous les 6mois) nettoyé et graissé après chaque sorti, le CT ne veut rien dire pour la revente surtout si on connait un contrôleur! Le passage sera approuvé..
2 (comme pour les voitures)
Il y a déjà trop d'accidents liés à la vitesse à moto actuellement, n'attendons pas pour inclure au contrôle technique cette mesure. La France est très en retard sur le dispositif déjà existants dans beaucoup 0 d'autres pays.

Contribution des réseaux
Autosécurité et
1081186 Sécuritest

proposées dans le cadre de la consultation publique du projet d'arrêté pour les raisons suivantes : Décalage de la date d'entrée en vigueur (1er juin 2025 ; 1er mars 2026) 1. Lissage des investissements : " La charge d'investissement des centres sera réduite en 2025, ce qui permettra une meilleure répartition des coûts entre l'achat des sonomètres (prévu pour mars 2025) et celui des équipements de contrôle de vitesse. " Cela encouragera également un maillage territorial plus équilibré. 2. Disponibilité et tests des équipements : " Le délai supplémentaire garantit que les équipements nécessaires seront disponibles avant leur mise en application. " Les centres pourront ainsi disposer du temps nécessaire pour commander, recevoir, installer, tester et valider les dispositifs dans des conditions optimales de sécurité. Mutualisation des équipements Nous soutenons également la mutualisation des équipements pour plusieurs raisons : 1. Réduction des coûts : " Les coûts d'investissement par centre seront diminués, surtout compte tenu du faible nombre de véhicules de catégorie L à contrôler. 2. Renforcement du maillage territorial : " La mutualisation favorisera une couverture plus étendue et équitable du territoire. Dispositions transitoires pour les sonomètres Nous avons souligné lors d'une réunion le 20 novembre dernier les retards pris par certains équipementiers pour obtenir les conformités requises, ce qui impacte : " Les délais de commande, " Le calendrier d'installation dans les centres. En conséquence, nous avons demandé des dispositions transitoires pour l'entrée en vigueur des sonomètres initialement prévue pour le 1er mars 2025, en indiquant qu'il serait préférable de déplacer cette date, afin de ne pas risquer une déperdition de centres, ce qui impliquera un maillage géographique insuffisant pour l'utilisateur de la 1 catégorie L. Proposition pour les sonomètres Nous sommes favorables à

Décalage des dates pour
le céléromètre et le
1081187 sonomètre

Bonjour, Nous vivons une période avec de grandes tensions sociales, je pense qu'il serait judicieux de prévoir une phase de transition également pour le sonomètre. Celle-ci permettrait de ne pas démarrer ce nouveau contrôle immédiatement avec de la répression. Les centres équipés d'un sonomètre pourraient réaliser la mesure du bruit et la transmettre aux propriétaires des véhicules dès le 1er mars 2025 mais les mesures auraient dans un premier temps pour seul objectif d'informer et de sensibiliser les motards. Cette période permettrait également de s'assurer que l'ensemble des centres concernés seront équipés à la date voulue et utiliseront parfaitement leur équipement qui est totalement nouveau pour eux. Enfin, l'administration pourrait utiliser cette période afin de s'assurer que toutes les valeurs sont transmises sans soucis technique. Dès lors que les centres seront équipés et maîtriseront ce nouvel outil, que les motards seront sensibilisés à cette nouvelle mesure et que le système sera rodé avec des transmissions de données qui se feront sans soucis, nous pouvons considérer que l'acceptation du nouveau contrôle par les motards sera plus grande. A l'inverse, si l'ensemble des centres n'est pas équipé en même temps, que les équipements sont mal utilisés et qu'il y a certains 'bugs' de transmission, nous pouvons considérer que l'acceptation de ce nouveau contrôle par les motards sera très faible; d'autant plus qu'il donnerait immédiatement lieu à sanction en cas de 8 dépassement de la valeur mesurée.

Alléger les contraintes
financières des profiteurs
1081354 du CT 2 Roues Motorisés

une activité chez les centres de CT qui se sont lancés en 2024 sans avoir à investir beaucoup et donc dans l'optique de gagner beaucoup à moindre frais. Où est la sécurité dans cette optique? De plus la mutualisation va compliquer le passage du CT pour ceux qui le souhaitent, notamment les cyclomoteurs, dont les plages de rendez-vous vont se raréfier le matériel de contrôle n'étant pas présent toute la semaine au centre. Soit ils accepteront de faire de nombreux kilomètres, soit il ne pourront le faire compte tenu de l'éloignement et du faible nombre de rendez-vous disponibles à proximité. Sans parler du manque d'expérience des contrôleurs faute de véhicules réguliers et de l'augmentation du risque d'accident sur de plus longues distances. Ce projet d'arrêté ne vise qu'à maintenir l'activité au mépris des arguments de sécurité mis en avant lors de la mise en place de ce CT et donc, si le CT a une utilité, reporter l'amélioration de la sécurité sur décision de l'Etat. En fait le CT ayant un impact quasi nul sur la sécurité routière des 2 Roues Motorisés (0,4% de 2 RM accidentés présentaient une défaillance contre 38% des sources d'accidents imputables à l'état ou la conception des infrastructures routière selon l'ONISR rapport 2023) , et les 2 RM ressortant et de loin la catégorie de véhicules la mieux entretenue selon les statistiques des réseaux de centres de CT, cette mesure vise seulement à augmenter les bénéfices de groupes privés délégataires d'un pseudo service public. Il est largement boycotté par les citoyens français. Groupes privés qui souhaitent un allègement de leurs obligations pour compenser les bénéfices moins élevés sur cette activité qu'ils l'espéraient. Un peu comme les concessionnaires d'autoroutes lorsqu'ils viennent réclamer de nouvelles hausses des péages pour des activités déjà incluses dans le 6 contrat de concession. Plutôt que soutenir les intérêts financiers ne serait-

Alléger les contraintes
financières des profiteurs
1081356 du CT 2 Roues Motorisés

une activité chez les centres de CT qui se sont lancés en 2024 sans avoir à investir beaucoup et donc dans l'optique de gagner beaucoup à moindre frais. Où est la sécurité dans cette optique? De plus la mutualisation va compliquer le passage du CT pour ceux qui le souhaitent, notamment les cyclomoteurs, dont les plages de rendez-vous vont se raréfier le matériel de contrôle n'étant pas présent toute la semaine au centre. Soit ils accepteront de faire de nombreux kilomètres, soit il ne pourront le faire compte tenu de l'éloignement et du faible nombre de rendez-vous disponibles à proximité. Sans parler du manque d'expérience des contrôleurs faute de véhicules réguliers et de l'augmentation du risque d'accident entraîné par la nécessité de parcourir de plus longues distances. Ce projet d'arrêt ne vise qu'à maintenir l'activité au mépris des arguments de sécurité mis en avant lors de la mise en place de ce CT et donc, si le CT a une utilité, reporter l'amélioration de la sécurité sur décision de l'Etat. En fait le CT ayant un impact quasi nul sur la sécurité routière des 2 Roues Motorisés (0,4% de 2 RM accidentés présentaient une défaillance contre 38% des sources d'accidents imputables à l'état ou la conception des infrastructures routière selon l'ONISR rapport 2023) , et les 2 RM ressortant, et de loin, la catégorie de véhicules la mieux entretenue selon les statistiques des réseaux de centres de CT, cette mesure vise seulement à augmenter les bénéfices de groupes privés délégués d'un pseudo service public. Il est largement boycotté par les citoyens français. Groupes privés qui souhaitent un allègement de leurs obligations pour compenser les bénéfices moins élevés sur cette activité qu'ils l'espéraient. Un peu comme les concessionnaires d'autoroute lorsqu'ils viennent réclamer de nouvelles hausses des péages pour des activités déjà incluses dans le contrat de concession. Plutôt que soutenir